

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Contexte d'arrêté

Les comptes consolidés ont été arrêtés au 30 septembre 2013 dans un contexte économique particulier pour le Groupe Lafuma. Le Groupe a affiché un niveau de perte nette très significatif de -70,9 M€. Malgré une dette financière nette de 23,1 M€, le recul de l'EBTDA qui représente 0,2 M€ pour l'exercice ne permet pas au Groupe de respecter ses ratios bancaires. En conséquence, par mesure de prudence, le financement syndiqué, les crédits moyen terme et l'obligation MICADO pour un total de 16,4 M€ ont été classés en court terme au bilan afin de refléter la possibilité d'exigibilité de remboursement anticipée à la main des différents partenaires bancaires. Par ailleurs, les financements court terme d'un montant total de 23,6 M€ utilisé à hauteur de 9,1 M€ au 30 septembre 2013 ont une échéance au 20 décembre 2013.

Dans ce contexte d'arrêté, le principe de continuité d'exploitation repose sur le projet de renforcement et de restructuration du capital annoncé par communiqué de presse le 4 octobre 2013. La structure et les termes financiers de l'offre de renforcement et restructuration du Capital proposée par le groupe Calida ont été approuvés par le Conseil d'Administration de Lafuma SA qui s'est réuni le 12 novembre 2013. Celui-ci a constaté que cette offre s'inscrivait dans un contexte de difficultés financières, et que le renforcement des fonds propres qu'elle assurait (45 M€ au total) était nécessaire au rétablissement de l'Entreprise, qui en dépend. La réalisation de ce projet reste soumise à un certain nombre de conditions liées à l'examen de sa conformité à la réglementation applicable par l'Autorité des Marchés Financiers, à l'autorisation de l'Autorité de la concurrence et à l'adoption des résolutions soumises aux assemblées générales des actionnaires du 20 décembre 2013.

Cette structure de financement, qui s'accompagne de la mise à disposition par le groupe Calida d'une ligne de crédit de 20 M€, a été jugée suffisante pour permettre au Groupe de faire face à ses besoins de liquidité au cours des douze prochains mois principalement liés aux variations saisonnières du besoin en fonds de roulement et aux flux de trésorerie négatifs anticipés dans le cadre de la mise en place de la réorganisation. Parallèlement, le Groupe Lafuma est en contact avec l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de permettre la continuité d'exploitation en cas d'échec de l'offre de Calida.

Commentaires sur les performances au 30 septembre 2013

L'exercice clos au 30 septembre 2013 est un exercice marqué par une performance économique décevante tant en terme d'activité que de résultat, mais par ailleurs par la définition de nouveaux axes stratégiques long terme permettant une meilleure mise en valeur du portefeuille de marques.

Les quatre éléments principaux de l'exercice sont :

- une décroissance significative de son activité ;
- un résultat opérationnel courant significativement déficitaire et un bilan assaini ;
- un changement de gouvernance ;
- la définition des nouvelles orientations stratégique et leur mise en place progressive.

Activité : une décroissance significative

Le chiffre d'affaires du Groupe LAFUMA ressort à 193,6 millions d'euros, en décroissance sur l'exercice (224,5 M€ au 30 septembre 2012).

Les variations d'activité saisonnière au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2013 ont été très fortes avec un premier semestre (collection hiver 2012 et été 2013) en très fort retrait à -15,9%, et un deuxième semestre (réassort été 2013 et hiver 2013) en retrait moindre à -11,1% par rapport aux mêmes semestres de l'exercice précédent.

Période	S1 2012	S2 2012	S1 2013	S2 2013
Evolution de l'activité (p.r. N-1)	+8,7%	-8,7%	-15,9%	-11,1%

1. Activité par pôles

En milliers d'euros

Activité par Pôle	Annuel 2013	Annuel 2012	Var.
Grand Outdoor	73 465	83 971	-12,5%
Montagne	82 336	87 124	-5,5%
Surf	37 815	53 518	-29,3%
Total Groupe	193 616	224 537	-13,8%

Pôle Grand Outdoor – Lafuma (le pôle Grand Outdoor représente 38 % de l'activité Groupe)

Après deux années de stabilité positive, le Pôle Grand Outdoor est marqué par un repli de son activité de -12,5% (-11,1% à taux de change constant).

Ce retrait est observé dans les deux principaux segments de Lafuma : le textile/équipement (-12,6%) et le mobilier (-9,5%).

Le segment du mobilier de camping-jardin représente désormais 45% de l'activité Lafuma contre 43% lors de l'exercice précédent.

Les segments textile et équipement évoluent de manière similaire par rapport à l'exercice précédent avec une baisse d'activité de l'ordre de -15%. Le textile reste prépondérant dans l'activité avec environ 65% du chiffre d'affaires Lafuma Outdoor réalisé sur ce segment. La chaussure, où Lafuma propose une offre randonnée et trail-running, confirme son caractère stratégique avec une croissance légèrement positive et constitue dorénavant un segment significatif avec plus de 15% de l'activité Lafuma Outdoor.

L'activité Grand Outdoor est particulièrement affectée à l'international avec un recul à taux de change constant de -12,7% (-15,4% en devise réelle).

A taux de change constant et retraité de l'arrêt volontaire de la commercialisation de la marque Lafuma au Japon suite à l'accord de licence conclu avec le groupe World à partir de la saison hiver 2013, le recul serait de -6,3%.

L'activité asiatique se porte bien avec par ailleurs une progression de Hong Kong (+15%) liée à une activité *retail* plus intense et une stabilité de l'activité japonaise hors effet World.

L'activité européenne, hors France, où Lafuma Outdoor se positionne en marque challenger dans un marché globalement orienté défavorablement, est fortement pénalisée avec un retrait de -24%.

Pôle Montagne – Millet – Eider (le pôle Montagne représente 43% de l'activité Groupe)

Le pôle Montagne confirme sa position de premier pôle du Groupe Lafuma au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2013 avec 43 % de l'activité totale du Groupe contre 39% lors du précédent exercice. Ce pôle, après deux années de forte croissance (+11,5% en 2011/2012 et +10,4% en 2010/2011) consolide son activité avec un repli de -5,5% à devise réelle (-2,4% à taux de change constant).

Ce pôle regroupe 2 marques complémentaires par leur positionnement montagne entre l'alpinisme été/hiver pour Millet, et le ski pour Eider. Au cours de l'exercice, la marque Millet est restée quasiment stable avec un repli à taux de change constant de -1%.

L'activité Montagne est en croissance sur la France et en retrait à l'international. Ainsi, à taux de change constant, l'activité en France est en croissance de +2,1%, contre un repli de -6,4% à l'international.

A l'international, la marque Eider a été la plus pénalisée avec un recul de -17,6% à taux de change constant. Ce recul est essentiellement dû à la marque Killy distribuée par Eider qui a été en fort retrait aux Etats-Unis, en Russie et en Allemagne.

Le segment textile reste prépondérant, représentant environ 75% de l'activité globale du pôle, avec une tendance d'augmentation de la partie équipement en France. Le segment chaussures est lui aussi en croissance et représente désormais plus de 8% de l'activité du pôle.

Pôle Surf – Oxbow (le pôle Surf représente 20 % de l'activité Groupe)

L'activité du Pôle Surf enregistre une troisième année consécutive de retrait avec un chiffre d'affaires en baisse de -29,3% contre respectivement -16,4% et -5,5% au cours des deux exercices précédents. Le pôle surf ne représente plus que 20% de l'activité du Groupe pour l'exercice 2012/2013.

L'activité du pôle Surf est en baisse sur toutes ses zones géographiques. L'international qui représente seulement 14% de l'activité a enregistré une baisse de -40% contre -27% pour le marché français.

Le pôle Oxbow reste à prépondérance textile très forte avec plus de 90% de l'activité réalisés sur ce segment.

2. Activité par produits

En milliers d'euros

Chiffre d'affaires net par produit	30.09.2013	30.09.2012	Variation
Vêtements	126 337	147 952	-14,7%
Mobilier	32 093	35 450	-9,5%
Equipements	21 238	25 538	-16,8%
Chaussures	13 948	15 597	-10,6%
Total	193 616	224 537	-13,8%

Le Groupe recouvre 4 secteurs d'activité produits dont la part dans le Groupe peut varier d'une année sur l'autre. Ces 4 lignes de produits sont : le vêtement, l'équipement, la chaussure et le mobilier, que nous étudions ci-après.

Les deux secteurs d'activité à fort potentiel, Mobilier et Chaussures, ont été impactés plus faiblement par le retrait d'activité, confirmant ainsi la qualité de l'offre produit et l'attrait du consommateur pour celle-ci.

Le vêtement (65,3 % du chiffre d'affaires Groupe)

Il s'agit de la première famille de produits du Groupe qui s'est lancée dans cette activité en 1992. Sa part est prédominante, du fait de 2 marques qui réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires dans cette famille : Oxbow à plus de 90 % et Eider à 100 %, quand les autres marques ont un meilleur équilibre avec d'autres familles stratégiques comme le mobilier pour Lafuma, l'équipement pour Millet et Lafuma.

L'équipement (11,0 % du chiffre d'affaires Groupe)

La famille Equipement comprend les collections sac à dos, sac de couchage, et les familles accessoires comme les gants de ski.

La chaussure (7,2 % du chiffre d'affaires Groupe)

Il s'agit d'une collection de plus en plus stratégique et qui est l'une des familles outdoor dont la croissance marché est la plus forte (22 à 25 % du marché du sport en progression de plus de 10 %).

Le mobilier (16,6 % du chiffre d'affaires Groupe)

Le succès des collections mobilier Lafuma est lié à leur innovation, au design, à leur niveau de conception et de qualité.

La fabrication est « made in France » avec un niveau d'automatisation qui permet à la fois un positionnement marché attractif et les marges les plus élevées du Groupe.

Le potentiel industriel de cette famille est important, grâce à un rééquilibrage en cours de la compétition avec les pays à main d'œuvre bon marché. Ce rééquilibrage passe par 3 éléments dont l'évolution nous favorise enfin : leurs coûts salariaux augmentent, leur accès aux matières premières s'effectue dans des conditions équivalentes aux nôtres, et enfin leurs coûts de transport impactent leurs coûts et leur note écologique.

3. Activité par zones géographiques

En milliers d'euros

Chiffre d'affaires net par zone géographique	30.09.2013	30.09.2012	Variation
France	110 934	125 902	-11,9%
Allemagne & Autriche	11 885	12 912	-8,0%
Belgique & Luxembourg	10 547	12 651	-16,6%
Italie	6 339	7 568	-16,2%
Espagne & Portugal	4 694	4 702	-0,2%
Autres	11 945	14 939	-23,2%
Europe hors France	45 410	52 772	-14,0%
Japon	16 595	21 579	-23,1%
Hong-Kong	11 565	11 413	1,3%
Autres	2 181	2 333	- 6,5%
Asie	30 341	35 325	-14,1%
Amérique du Nord	4 985	6 864	-27,4%
Autres	1 945	3 674	-47,1%
Total	193 616	224 537	-13,8%

La décroissance des activités internationales est de -12,3% à taux constant et de -16,2% à taux de change réels. Le change a un effet négatif sur l'activité de -3,4 M€ principalement lié à l'évolution du Yen japonais.

La France représente 57,3% de l'activité contre 56,9% en 2011/2012 à taux de change constant.

Toutes les marques du Groupe évoluent dans un marché particulièrement difficile en France (-11,9%) et en Europe (-14,0%).

Hors effet de change, le marché asiatique affiche une performance satisfaisante avec une stabilité de l'activité réelle compte tenu de l'arrêt de la commercialisation de produits Lafuma au second semestre au Japon dans le cadre de l'accord de partenariat avec le groupe World.

Les Etats-Unis sont en fort retrait avec -27% hors effet de change lié principalement à un repli de l'activité textile/équipement.

Performance financière

Un résultat opérationnel courant négatif et des pertes non courantes exceptionnelles

En k€	2013	2012	Diff. 1213 vs 1112 (%)
CA Net	193 616	224 537	-13,8%
Coût des ventes	(97 237)	(116 319)	-16,4%
Marge Brute	96 379	108 218	-10,9%
Marge Brute (% CA Net)	49,8%	48,2%	+1,6ppt
Résultat opérationnel courant	(6 644)	3 634	n.s.
Produits/(charges) non-courants	(58 993)	(11 293)	n.s.
Résultat opérationnel	(65 637)	(7 658)	n.s.
Résultat financier	(2 828)	(2 922)	
Résultat des activités abandonnées	(4 287)	(698)	
Résultat des mises en équivalence	(2 633)	(2 349)	
Impôt sur le résultat	4 235	(1 564)	
Résultat net	(71 150)	(15 190)	

Dans un contexte d'évolution du mix marque, mais aussi dans une moindre mesure du mix produit, la marge du Groupe ressort en progression relative de +1,6 point.

Cette progression est principalement due à une augmentation des marges de l'ensemble des marques sur la saison hiver 2013 livrée au cours du deuxième semestre de l'exercice 2012/2013 ainsi qu'à de moindres actions de déstockages massifs, en particulier sur l'activité Oxbow.

Néanmoins, cette amélioration du taux de marge qui représente 3 M€ de gain de marge en valeur par rapport à l'exercice précédent ne permet pas de compenser la perte de volume de marge de 15 M€ engendrée par le recul du niveau d'activité du Groupe.

Dans ce contexte, malgré une baisse d'environ 3% des charges opérationnelles (principalement au niveau des charges des services administratif, informatique et recherche et développement), l'exercice 2012/2013 est significativement déficitaire avec un résultat opérationnel courant de -6,6 M€, en retrait de 10,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Ce retrait de rentabilité courante affecte directement l'évolution de l'EBITDA qui s'établit à 0,2 M€ au 30 septembre 2013 pour 10,2 M€ au 30 septembre 2012.

Face à cette situation économique très dégradée, et aux difficultés désormais structurelles de la société Oxbow, de la marque Lafuma Outdoor et d'une organisation Groupe devenue inadaptée, le Groupe a décidé une vaste réorganisation de ses activités entraînant la mise en place de deux plans de restructurations significatifs se traduisant par la suppression de 161 postes et le transfert à Annecy de 46 collaborateurs. Ces plans ont été intégralement provisionnés au 30 septembre 2013. La charge non courante de restructuration pour l'exercice clos se monte à 15,3 M€.

Compte tenu du niveau du recul d'activité du Groupe beaucoup plus significatif qu'anticipé au 30 septembre 2013 et d'un marché où les signes de ralentissement perdurent, le Groupe a procédé à une revue de

l'estimation de certains actifs l'amenant à faire évoluer les estimations pour les trois grandes catégories d'actifs :

- **Stock de produits finis et matières premières :**

Le Groupe a enregistré une augmentation de la dépréciation des stocks de -9,8 M€ afin de prendre en compte les risques de ventes en-dessous du prix de revient des produits, compte tenu de la baisse d'activité du Groupe et du marché qui induit un risque de surstockage et donc la nécessité de vendre à perte.

- **Clients :**

Le Groupe a enregistré une augmentation de la dépréciation des créances clients de -0,7 M€ afin de prendre en compte les risques de défaillances clients dans un contexte de distribution au client final moins dynamique et un allongement de certains délais de règlement.

- **Marque et Ecart d'acquisition :**

La baisse significative de l'activité Oxbow au premier semestre et les tendances négatives des carnets de commande été 2013 et hiver 2013, en fort écart avec les hypothèses retenues au 30 septembre 2012, ont constitué un indice de perte de valeur. Consécutivement, le Groupe a réalisé un test de dépréciation basé sur la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Ce test a révélé une perte de valeur significative de l'écart d'acquisition et de la marque Oxbow qui ont été dépréciés en totalité pour respectivement -11,1 M€ et -26,0 M€ (8,7 M€ d'effet d'impôt, soit un total de -17,3M€ net d'impôts différés).

La cession de la participation de 49% dans la coentreprise chinoise dédiée à la commercialisation en réseau propre des produits Lafuma (dont elle détient la marque pour le territoire chinois), au partenaire LG Fashion, a généré une plus-value de 6,5 M€.

Au total l'ensemble des éléments non courants dont les principaux sont détaillés ci-dessus représente une charge nette pour l'exercice clos au 30 septembre 2013 de 59,0 M€.

Le résultat financier est quasiment stable à -2,8 M€ au 30 septembre 2013, contre -2,9 M€ milliers d'euros à l'issue du précédent, affecté malgré une diminution de l'endettement net moyen par la contractualisation en octobre 2012 d'un emprunt obligataire de 4 M€ présentant des conditions financières plus élevées.

Le résultat des activités cédées ou en cours de cession à -4,3 M€ au 30 septembre 2013 intègre les résultats des opérations liées à la société Ober SAS y compris les impacts de dépréciation de certains actifs (stock et marque) de celle-ci suite aux estimations réalisées dans le cadre des tests de valeur. Au 30 septembre 2012, le résultat des activités cédées ou en cours de cession incluait le pôle country (sociétés Le Chameau SAS et SCZ) et Ober SAS. La part liée à Ober SAS représentait -2,4 M€.

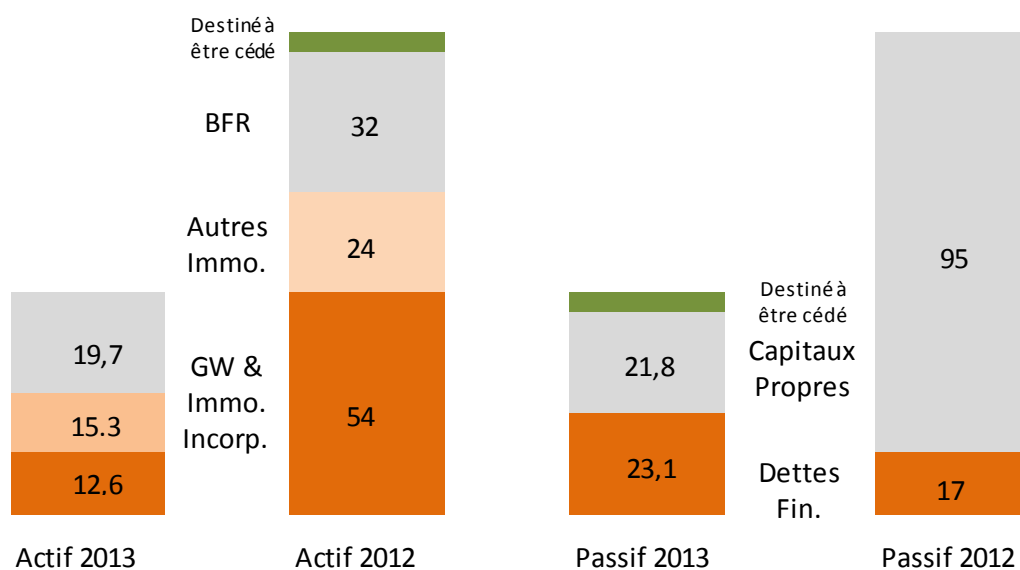
Au 30 septembre 2013, le résultat des sociétés mises en équivalence est négatif à hauteur de -2,6 M€ (-2,3 M€ au 30 septembre 2012). Ce résultat est composé exclusivement de la quote-part de résultat de la coentreprise chinoise Lafuma Beijing dans laquelle Lafuma SA était associée avec la société LG Fashion. Cette participation a été cédée en septembre 2013 générant une plus-value de 6,5 M€ présentée en Autres produits et charges opérationnels.

Au 30 septembre 2013, le Groupe fait apparaître un profit d'impôt de +4,2 M€, contre une charge d'impôt de -1,6 M€ au cours de l'exercice précédent. Ce profit d'impôt est lié à la reconnaissance d'un produit d'impôt différé à hauteur de +5,1 M€ expliqué essentiellement par l'annulation d'un impôt différé passif de 8,7 M€ suite à la dépréciation de la marque Oxbow, partiellement neutralisé par la désactivation d'actifs d'impôts différés à hauteur de -3,6 M€ compte tenu de l'impossibilité de démontrer la capacité du Groupe à les utiliser dans les prochaines années.

Consécutivement, le résultat net est déficitaire à hauteur de -71,1 M€ au 30 septembre 2013 contre une perte de -15,2 M€ d'euros à l'issue du précédent exercice comptable.

Situation financière : Un bilan assaini

En Millions d'Euros



Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2013, les trois composantes de l'actif ont été significativement réduites.

La valeur des Goodwill et Autres Immobilisations Incorporelles a été réduite de 41,4 M€, principalement affectée par la dépréciation à 100% du goodwill et de la marque Oxbow.

La valeur nette des Autres Immobilisations a varié de -8,7 M€ suite à la cession de Lafuma Beijing (mise en équivalence pour 4,3 M€ au 30 septembre 2012) et à la cession de plusieurs ensembles immobiliers pour 3,8 M€.

Le Besoin en Fonds de Roulement a évolué positivement et représente désormais 19,7 M€ contre 32 M€ précédemment. Les principaux mouvements du Besoin en Fonds de Roulement sont :

- une diminution de la ressource fournisseur pour 19,6 M€ liée d'une part à moins d'achats hiver 2013 compte tenu de la baisse d'activité et d'autre part à la volonté du Groupe de respecter plus strictement les délais de paiement ;
- une diminution du besoin Stock pour 4,4 M€ obtenue à travers une gestion du flux d'approvisionnement plus contrainte dans la suite de la politique déjà entamée sur l'exercice 2011/2012 ;
- une diminution du besoin Client pour 7,7 M€ liée principalement à la baisse de l'activité par rapport à l'exercice précédent sur le quatrième trimestre ;
- une augmentation des provisions stock et client entraînant comptablement une diminution du Besoin en Fonds de Roulement de 8,3 M€ ;
- la prise en compte d'une provision pour restructuration pour 14 M€.

La dette financière est en augmentation de 5,9 M€ par rapport au 30 septembre 2012.

L'augmentation de la dette nette est principalement due aux éléments suivants :

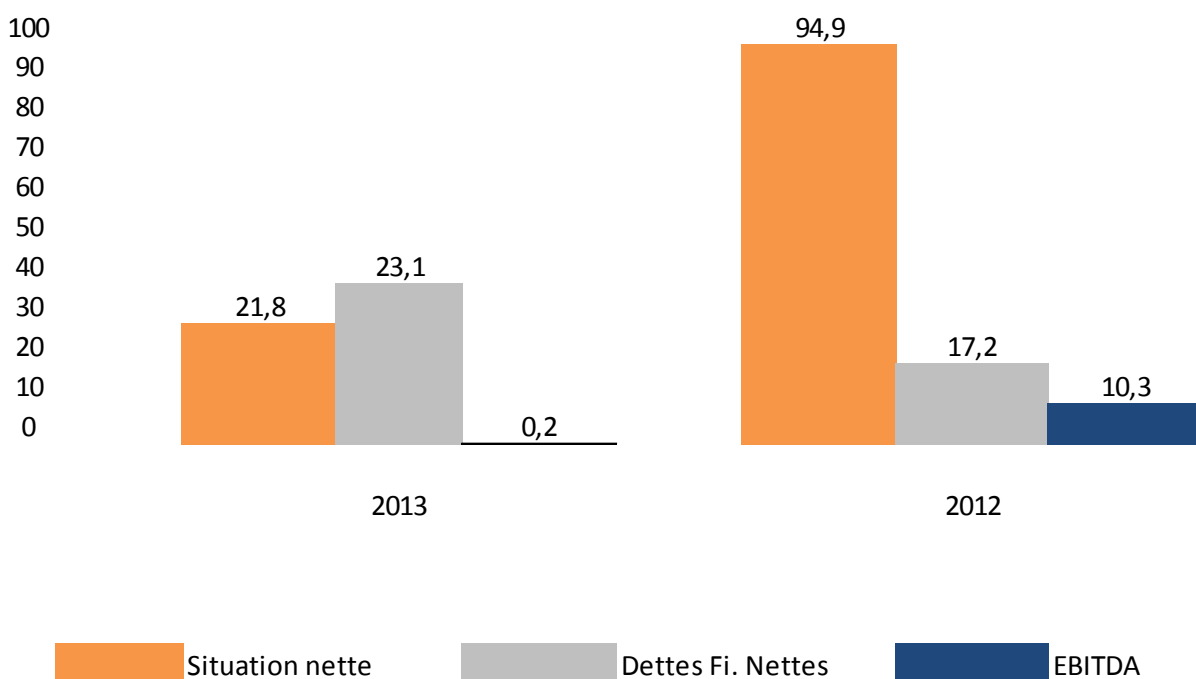
- un flux net de trésorerie générée par l'activité négatif de -8,5 M€ lié principalement aux pertes opérationnelles de l'exercice ;
- une charge nette d'intérêts versés de -2,7 M€ ;
- un flux net d'investissement de +0,7 M€ issu d'acquisitions pour -2,7 M€ et de cessions pour 3,8 M€ ;
- une augmentation de capital de la co-entreprise chinoise pour -2,5 M€ ;
- un crédit-vendeur relatif à la cession de la co-entreprise chinoise pour +7,3 M€.

La dette nette du Groupe est soumise au respect de deux ratios :

- Dettes financières nettes / EBITDA
- Dettes financières nettes / Capitaux Propres

Au 30 septembre 2013, ces ratios ne sont pas respectés. Par conséquent la totalité de la dette a été classée au bilan en court terme afin de refléter son caractère d'exigibilité immédiate.

En Millions d'Euros



Ratios d'endettement

	sept-13	sept-12	Plafond
Dettes financières nettes / EBITDA	135	1,7	3,5
Dettes financières nettes / Capitaux Propres	1,1	0,2	1

Activité : une nouvelle gouvernance

Le 14 janvier 2013, le PDG, M. Philippe Joffard et sa famille ont cédé leur participation de 15,2 % dans le capital de la société Lafuma SA à la filiale française du Groupe CALIDA dont la société de tête est une société suisse cotée à Zürich sur le SIX Swiss Exchange SWX. Concomitamment M. Philippe Joffard a démissionné de sa fonction de Directeur général.

Le conseil d'administration réuni le 14 janvier 2013 a décidé de le remplacer dans cette fonction par M. Felix Sulzberger, qui est par ailleurs Directeur Général du Groupe CALIDA. Le 20 mars 2013, M. Philippe Joffard a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'Administration et a été remplacé à cette fonction par M. Felix Sulzberger. Concomitamment, il a été décidé de réduire le nombre d'administrateurs afin de permettre au Groupe dans cette période particulièrement difficile de disposer d'un conseil resserré. Dorénavant le nombre d'administrateurs a été réduit à 6 membres.

Perspectives : nouvelles orientations stratégiques

Afin de permettre une meilleure appréhension de la performance de chaque collection, le Groupe a souhaité modifier les dates de clôture de l'exercice comptable. Le prochain exercice comptera donc seulement 3 mois d'activité : octobre 2013 à décembre 2013, et l'exercice suivant comptera à nouveau 12 mois : janvier 2014 à décembre 2014.

Au cours de l'exercice 2012/2013, le Groupe Lafuma a défini un nouveau plan stratégique destiné à assurer l'avenir des activités et marques en difficulté et à relancer le développement de celles qui sont bénéficiaires.

Ce plan prévoit l'organisation du Groupe autour de 3 Pôles :

- "Outdoor et Montagne" avec les marques Lafuma, Millet et Eider qui seraient regroupées sur le site d'Annecy,
- "Mobilier " sur le site d'Anneyron,
- "Surf" avec la marque Oxbow sur le site de Mérignac.

Cette organisation en 3 pôles opérationnels entièrement autonomes, avec une mise en commun des seuls moyens logistiques et de l'informatique, sera mise en place au cours de l'exercice 2014.

Cette nouvelle organisation permettra au Groupe de mieux utiliser ses savoir-faire techniques dans les activités Outdoor et Montagne et de confirmer son potentiel à l'international. En même temps, l'autonomie opérationnelle assurera à chaque Pôle les moyens de se concentrer sur les besoins spécifiques de son marché, de ses marques et de son développement.

Les premiers effets positifs sur la rentabilité opérationnelle du Groupe sont attendus au cours du deuxième semestre 2014.

L'exercice de 3 mois courant du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014 devrait être déficitaire, mais n'est pas représentatif compte tenu de la saisonnalité des ventes.

Evénements post-clôture

Le 4 octobre 2013, la Société a annoncé avoir reçu une offre de Calida France (« Calida »), aux termes de laquelle celle-ci proposait la réalisation des opérations suivantes, sous réserve de l'examen de leur conformité à la réglementation par l'Autorité des marchés financiers :

- un investissement d'un montant de 35 millions d'euros sous la forme de la souscription à une augmentation de capital réservée d'un montant nominal de 20 millions d'euros (représentant 2 500 000 actions nouvelles pour un nombre d'actions existantes égal à 3 487 934), soit un prix de souscription par action de 14 euros ;
- en conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital réservée, le dépôt par Calida d'une offre publique d'achat sur les actions Lafuma, au prix de 14 euros par action ;
- à l'issue de l'offre publique d'achat, la réalisation par Lafuma d'une deuxième augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 10 millions d'euros, au prix de souscription de 9 euros par action.

Le conseil d'administration s'est réuni le 12 novembre 2013 pour statuer sur les conditions financières de l'Offre, après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant désigné par le conseil d'administration du 11 octobre 2013.

Aux termes de son rapport mené à travers une analyse multicritères, l'expert indépendant, le cabinet Accuracy, conclut au caractère équitable (i) du prix de souscription de 14 euros envisagé pour l'augmentation de capital réservée à Calida et (ii) du prix de 14 euros de l'offre publique d'achat qui serait déposée par Calida à la suite de la souscription à l'augmentation de capital réservée.

Le conseil d'administration, délibérant sans les deux administrateurs liés à Calida, a, sur recommandation du comité stratégique, constaté que l'Offre s'inscrivait dans un contexte de difficultés financières, et que le renforcement des fonds propres qu'elle assurait était nécessaire au rétablissement de l'entreprise, qui en dépend.

Dans ce contexte le conseil d'administration a constaté que l'offre de Calida représentait une légère prime par rapport au dernier cours annoncé de 13,92 euros, et que la moyenne des prix cible s'établissait à un niveau nettement en dessous du prix de l'Offre. Il a également relevé que l'Offre assurait une liquidité à des conditions jugées équitables par un expert indépendant aux actionnaires qui souhaiteraient en profiter, ainsi qu'une opportunité d'accompagner le retournement de l'entreprise pour les actionnaires souhaitant y participer.

Par conséquent le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, excluant les administrateurs liés à Calida, a accepté de manière globale les termes financiers de l'Offre présentée par Calida et décidé que l'Offre était conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés.

Le conseil d'administration a en conséquence décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, notamment avec l'ordre du jour suivant :

- augmentation de capital pour un prix total de souscription de 35 millions d'euros, par émission de 2 500 000 actions nouvelles, au prix de 14 euros par action, représentant une prime d'émission de 6 euros par action, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Calida Holding AG ;
- modification de l'article 20 des statuts de la Société afin de supprimer le droit de vote double et de prévoir qu'aucune action ne pourra conférer de droit de vote double (sous condition suspensive de la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Calida Holding AG) ;

- nomination de trois nouveaux administrateurs, proposés par Calida (sous condition suspensive de la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Calida Holding AG).

La réalisation de l'augmentation de capital réservée et l'ouverture consécutive de l'offre publique d'achat (puis l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription) restent soumis à (i) l'approbation de l'augmentation de capital réservée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société, (ii) l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire et par l'assemblée spéciale de la Société de la suppression des droits de vote double, (iii) l'autorisation de l'opération par l'Autorité de la concurrence, (iv) l'octroi par l'Autorité des Marchés Financiers du visa sur le prospectus qui sera préparé dans le cadre de l'augmentation de capital réservée, (v) la délivrance par l'Autorité des Marchés Financiers d'un avis de conformité devenu définitif incluant une dérogation au titre du prix de l'offre publique d'achat, dans les conditions visées l'article 234-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Refinancement bancaire

En complément du renforcement significatif des fonds propres de Lafuma grâce aux deux augmentations de capital proposées, d'un montant total de 45 millions d'euros, le Groupe Calida a proposé la mise en place, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital réservée, d'un prêt intragroupe au profit de Lafuma et de ses filiales, sous la forme d'une ligne de crédit, d'un montant maximal de 20 millions d'euros.

Parallèlement, le Groupe Lafuma est en contact avec l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de permettre la continuité d'exploitation en cas d'échec de l'offre de Calida.

Informations sociales, environnementales et sociétales

1. Engagements du Groupe en matière de RSE

L'engagement du Groupe Lafuma, en tant qu'acteur majeur du marché de l'outdoor, dans la préservation de l'environnement et dans les enjeux de responsabilité sociale et sociétale, fait partie de l'essence même de l'activité du Groupe du fait de produits destinés à une utilisation en pleine nature dans des activités sportives qui promeuvent le respect de l'autre et le dépassement de soi. Cette démarche s'articule autour de trois enjeux principaux :

- un engagement philosophique en matière de développement durable : ni militant, ni opportuniste, le Groupe s'inscrit depuis les années 1990 dans l'application de bonnes pratiques durables à tous les niveaux : qualité et longévité des produits, efficacité énergétique dans les processus de production et réduction de l'impact environnemental au niveau des transports et de la logistique ;
- un engagement technologique via l'éco-conception, devenue un véritable facteur d'innovation et de différenciation ;
- un engagement éthique et sociétal avec la mise en place de procédures de contrôle permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les pratiques environnementales et sociétales des partenaires du Groupe ne sont pas contraires à ses principes.

2. Informations sociales

Le périmètre des informations sociales inclut l'ensemble des entités juridiques consolidées en intégration globale. Pour cette première année de publication des informations sociales, certains indicateurs sont indiqués uniquement pour la France (soit 45% des effectifs du Groupe au 30 septembre 2013) et demeurent en cours de déploiement sur les entités juridiques à l'international.

a. Emploi

Effectif

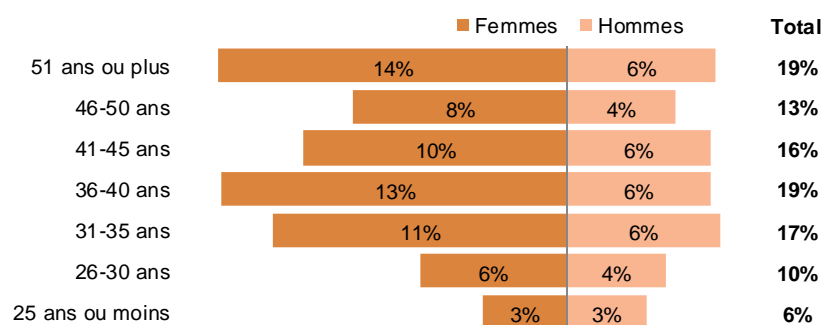
Au 30 septembre 2013, l'effectif du Groupe s'élevait à 1 496 personnes, dont 66% de femmes :

		France	Europe (hors France)	Asie	Afrique	Amérique du Nord	Total
Femmes	Cadres	82	3	5	1		91
	Employés	244	64	100	11	7	426
	Ouvriers	56	129	82	202		469
Sous-total femmes		382	196	187	214	7	986
Hommes	Cadres	127	8	11	1	1	148
	Employés	96	31	91	13	4	235
	Ouvriers	65	12	6	44		127
Sous-total hommes		288	51	108	58	5	510
Total	Cadres	209	11	16	2	1	239
	Employés	340	95	191	24	11	661
	Ouvriers	121	141	88	246	0	596
Total		670	247	295	272	12	1 496

Parmi les salariés du Groupe au 30 septembre 2013, 1 216 personnes, soit 81% des effectifs, sont employés en contrat à durée indéterminée. La majeure partie des effectifs du Groupe est dédiée aux activités de production (42%) et de vente des produits, aussi bien force commerciale que vendeurs en magasins (20% au total) :

	Contrats à Durée Indéterminée			Contrats à Durée Déterminée			Apprentis			Total			
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Production	324	125	449	161	24	185			1	1	485	150	635
Magasins	100	86	186	23	24	47	2			2	125	110	235
Développement produits & Marketing	100	38	138	14	4	18		1		1	114	43	157
Logistique	73	64	137		1	1				0	73	65	138
ADV & Service clients	56	16	72	3		3		1		1	59	17	76
Commercial	16	54	70			0				0	16	54	70
Achats	26	9	35	2		2				0	28	9	37
Direction & Services supports	77	52	129	9	10	19				0	86	62	148
Total	772	444	1 216	212	63	275	2	3	5	986	510	1 496	

Au 30 septembre 2013, les salariés du Groupe ont une ancienneté moyenne de 10 ans, assez similaire entre les hommes et les femmes, et 52% d'entre eux ont entre 30 et 45 ans :



Embauches et départs

Pour cette première année de publication de ces informations, les indicateurs d'embauches et de départs sont présentés uniquement sur le périmètre France (soit 45% des effectifs du Groupe) et demeurent en cours de déploiement sur les entités juridiques à l'international.

Les effectifs en France sont passés de 737 personnes au 30 septembre 2012 à 670 au 30 septembre 2013, soit une diminution de 67 personnes du fait de 60 embauches et 127 départs.

Synthèse des embauches sur l'exercice clos le 30 septembre 2013 :

	Cadres			Employés			Ouvriers			Total		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CDI	2	11	13	1	2	3	0	0	0	3	13	16
CDD	3	6	9	17	12	29	0	0	0	20	18	38
Apprentis	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	2	2
Autres ⁽¹⁾	0	1	1	3	0	3	0	0	0	3	1	4
Total	5	18	23	21	15	36	0	1	1	26	34	60

Synthèse des départs sur l'exercice clos le 30 septembre 2013 :

	Cadres			Employés			Ouvriers			Total		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Fin de contrat	4	2	6	20	8	28	0	0	0	24	10	34
Démission	5	10	15	12	3	15	0	0	0	17	13	30
Licenciement	4	12	16	8	7	15	1	2	3	13	21	34
Retraite	0	0	0	2	1	3	1	2	3	3	3	6
Autres ⁽¹⁾	7	7	14	7	1	8	0	1	1	14	9	23
Total	20	31	51	49	20	69	2	5	7	71	56	127

⁽¹⁾ Les autres mouvements regroupent notamment les transferts d'une société à l'autre, les ruptures conventionnelles, les décès et les fins de périodes d'essai.

Rémunérations

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2013, les charges liées à la rémunération des salariés du Groupe se sont élevées à 46,1 M€, stable par rapport à l'année précédente. Les rémunérations et charges de personnel se décomposent comme suit :

En millions d'€	France	Europe (hors France)	Asie	Afrique	Amérique du Nord	Total
Rémunérations brutes	24,4	3,8	4,2	1,1	0,5	34,1
Cotisations sociales	9,8	1,0	0,5	0,2	0,0	11,6
Participation et intéressement	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Sous-total rémunérations	34,6	4,9	4,7	1,3	0,6	46,1
Autres charges de personnel	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
Total Charges de personnel	35,0	4,9	4,7	1,3	0,6	46,5

Des accords de participation et/ou d'intéressement sont applicables pour l'ensemble des salariés français. Les montants dont bénéficient les salariés au titre de ces contrats sur les cinq derniers exercices sont les suivants :

Exercice 2008-09	Exercice 2009-10	Exercice 2010-11	Exercice 2011-12	Exercice 2012-13
1 093 K€	153 K€	512 K€	522 K€	332 K€

b. Organisation du travail

En 1984, Lafuma a innové socialement en diminuant l'horaire hebdomadaire moyen à 35 heures et en l'annualisant, ceci afin de répondre à la saisonnalité de son activité.

Ces dispositions ont été progressivement étendues à l'ensemble des filiales industrielles françaises et étrangères dans le respect des législations en vigueur localement.

Depuis 2000, l'ensemble des collaborateurs bénéficie par ailleurs de la réduction du temps de travail à 35 heures dans le cadre d'accords spécifiques. En France, les salariés cadres bénéficient du régime du forfait jours.

Enfin, en 2001, Lafuma a mis en place un accord 32 heures pour son personnel de production selon des critères d'âge et d'ancienneté. Ces dispositions sont toujours en vigueur et font l'objet d'une évaluation annuelle permettant d'interroger dans le temps leur adéquation aux besoins, compte tenu de l'évolution des conditions économiques et sociales.

En France, 6% des salariés au 30 septembre 2013 bénéficient, à leur demande, d'un aménagement en temps partiel de leur organisation du travail. Le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les salariés français pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 s'est élevé à 8 530 heures.

Absentéisme

En cette première année de publication des informations sociales, les données d'absentéisme sont présentées pour la France, ces indicateurs demeurant en cours de déploiement à l'international. Sur l'exercice clos le 30 septembre 2013, le nombre d'absences en France a représenté 10 214 jours calendaires, soit un taux d'absentéisme¹ en France de 4,2%.

¹ Taux rapporté au nombre de jours calendaires multiplié par les effectifs France à la clôture de l'exercice.

c. Relations sociales

Sous la présidence de Lafuma, les partenaires sociaux de la convention collective des industries du camping ont signé un avenant général révisant les principales clauses de la convention, travail de refonte qui n'avait jamais été réalisé depuis la création de la branche.

Tous les salariés des sociétés françaises du Groupe bénéficient des dispositions d'une convention collective. Ces conventions collectives sont au nombre de cinq, en fonction des activités de ces sociétés :

- CCN du camping ;
- CCN de l'habillement ;
- CCN des articles de sport et équipements de loisirs ;
- CCN du commerce de gros ;
- CCN des transports.

En France, le fonctionnement des relations sociales est principalement assuré par les instances représentatives du personnel, au niveau de chacune des entités comme au niveau du Groupe.

Au niveau des entités juridiques, il existe en France quatre Comités d'Entreprises (CE), dont deux constituent la représentation des deux Unions Economiques et Sociales (UES) existantes :

- un CE au sein de l'UES incluant Lafuma SA, Lafprom SAS, Ober SAS et Paccard Diffusion SARL ;
- un CE au sein de l'UES incluant Millet SAS et Eider SAS ;
- un CE chez Oxbow SAS ;
- un CE chez Sherpa Logistique SAS.

Par ailleurs, du fait de leur taille, le dialogue social au sein des entités Lallemand SAS et Oxbow Distribution SAS est organisé autour de délégués du personnel et d'une délégation unique du personnel, respectivement.

Au niveau du Groupe, il existe un Comité de Groupe constitué des délégués du personnel de chacune des entités.

Enfin, deux membres du CE de l'UES dont fait partie Lafuma SA sont systématiquement conviés aux Conseils d'Administration de Lafuma SA (et donc du Groupe).

Les dialogues ainsi menés avec les institutions représentatives du personnel ont permis de conclure un certain nombre d'accords d'entreprise aujourd'hui en vigueur, notamment, outre les UES et les accords de participation et intéressement :

- des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ;
- des accords de mise en place de mutuelle et/ou prévoyance obligatoires (y compris pour des non-cadres, notamment sur l'UES Lafuma et chez Sherpa Logistique) ;
- un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- des accords relatifs à des Plans d'Epargne d'Entreprise ;
- un accord sur la prévention de la pénibilité au travail (Sherpa Logistique) ;
- des accords destinés à protéger les inventions des salariés (UES Lafuma).

Dans les autres pays, le Groupe se conforme aux règles locales de représentation et de consultation du personnel.

d. Santé et sécurité au travail

Le contenu des documents uniques en matière d'évaluation des risques est en cours de révision en intégrant les nouveaux risques identifiés par le législateur.

Les investissements industriels ont été systématiquement précédés d'études ergonomiques et d'analyses par des groupes de salariés visant à améliorer les conditions de travail. A la suite de ces études, il est apparu que des conditions de travail « pénibles » pouvaient exister notamment dans les fonctions logistiques : en conséquence, un accord pénibilité a été signé en 2012 au sein de la société Sherpa Logistique, société exploitant la plateforme de Saint-Rambert d'Albon. Les objectifs de cet accord sont de favoriser la mise en place d'actions permettant de diminuer les contraintes physiques sur les postes de travail, d'améliorer les environnements de travail et de redéfinir, le cas échéant, des organisations de travail plus conformes aux rythmes physiologiques et biologiques des personnes.

En France et à l'international, les usines du Groupe, comme celles de ses fournisseurs, sont soumises à des audits sociaux réguliers sur les conditions d'hygiène, la sécurité et le respect de la législation et des principes du Groupe.

Selon la même organisation que celle des CE, il existe quatre Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) : un pour l'UES Lafuma, un pour l'UES Millet, un chez Oxbow et un chez Sherpa. Ce dernier est notamment intervenu dans l'analyse des conditions de travail sur la plateforme logistique de Saint-Rambert d'Albon, aboutissant à la conclusion d'un accord sur la prévention de la pénibilité au travail.

Les outils de reporting relatifs aux accidents du travail demeurant en cours de déploiement sur les autres filiales, nous présentons ici les données sur le périmètre des entités françaises ainsi que des usines appartenant au Groupe. Sur l'exercice, 40 accidents du travail avec arrêt sont intervenus, occasionnant la perte de 1 344 jours. Les taux de fréquence et de gravité sont les suivants :

	France	Tunisie	Hongrie	Chine	Total
Nombre d'accidents avec arrêt	26	9	3	2	40
Nombre de jours perdus	1 046	139	42	117	1 344
Nombre d'heures travaillées	1 134 076	330 683	167 036	332 085	1 963 880
Taux de fréquence	22,93	27,22	17,96	6,02	20,37
Taux de gravité	0,92	0,42	0,25	0,35	0,68

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013, aucun salarié du Groupe employé en France ne s'est déclaré atteint de maladie professionnelle.

e. Formation

La politique de formation du Groupe a pour objectif de développer les compétences des collaborateurs dans leurs fonctions actuelles ou à venir et de les rendre acteurs de leur évolution professionnelle.

Les formations mises en place répondent, en priorité, à trois critères :

- privilégier le sur-mesure ;
- pouvoir être déployées dans les sociétés du Groupe en favorisant les synergies et l'harmonisation des pratiques ;
- s'inscrire dans le cadre d'un partenariat fort avec l'organisme de formation, évalué régulièrement.

Des formations sont réalisées également en interne, basées sur le partage d'expérience entre les sociétés.

Sur le plan de formation de l'exercice clos le 30 septembre 2013, les salariés des sociétés françaises du Groupe ont bénéficié de 5 577 heures de formation. C'est ainsi que 32% des salariés français ont bénéficié d'au moins une action de formation, représentant en moyenne 26 heures de stage par collaborateur formé.

La communication autour du Droit Individuel à la Formation a suscité des demandes d'actions équivalant à 527 heures de formation pour ce seul dispositif sur l'exercice clos le 30 septembre 2013.

f. Egalité de traitement

Le Groupe adopte, aussi bien dans le recrutement que dans le traitement des collaborateurs et leur évolution professionnelle, une politique de non-discrimination en n'appliquant ni discrimination négative ni discrimination positive.

Par ailleurs, il existe au sein du Groupe un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, signé en 2012, qui s'applique aux sociétés Lafuma SA, Lafprom SAS, Ober SAS et Sherpa Logistique SAS, soit 53% des salariés français du Groupe.

Sur les sociétés françaises, exclusion faite des cadres dirigeants, il existe peu de différence de rémunération entre les hommes et les femmes sur la base des salaires de base en équivalent temps plein : une différence de

9% est constatée sur la catégorie cadres et les salaires sont équivalents sur les catégories employés et ouvriers.

Les sociétés drômoises du Groupe sont signataires d'une charte entreprises et handicap (cf. § 4.a). Selon les dernières déclarations obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés, remplies et déposées en 2013, les sociétés françaises du Groupe emploient un total de 35 salariés en situation de handicap, selon les critères retenus par le ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

g. Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT

Tous les pays dans lesquels le Groupe est implanté disposent de règles juridiques strictes interdisant le travail des enfants. Le Groupe dispose en outre d'une charte éthique constituant le code de conduite des fournisseurs du Groupe. Ce code de conduite recense les 10 points majeurs qui doivent être respectés pour travailler avec le Groupe Lafuma :

- l'interdiction du travail des enfants ;
- l'absence de travail forcé ou obligatoire ;
- le respect des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité de l'environnement de travail ;
- le respect de la liberté de parole, d'association et d'organisation en syndicats ;
- le principe de non-discrimination ;
- la proscription de punitions corporelles et de toute forme de harcèlement moral, physique ou verbal ;
- le respect d'un temps de travail hebdomadaire maximum de 48 heures, plus 12 heures supplémentaires et d'au moins un jour de congé par période de sept jours ;
- une rémunération du travail équitable ;
- un système de management responsable ;
- l'acceptation des audits et contrôles diligentés par Lafuma sur le respect de ce code de conduite.

3. Informations environnementales

a. Politique environnementale

De manière générale, les activités menées par le Groupe ne sont pas de nature à engendrer de risques de pollutions majeures de l'environnement. En effet, les processus industriels du Groupe consistent essentiellement en des activités de dessin, patronage, découpe de matière, confection et assemblage de produits textile, et de sacs à dos. Les usines détenues par le Groupe se situent en Hongrie et en Tunisie (textile), en Chine (sacs à dos) et en France (mobilier). Cette dernière usine, largement automatisée, réalise les opérations de formage et découpe de tubes (acier et aluminium), traitement de surface et peinture, assemblage avec les toiles en Batyline® et conditionnement.

Néanmoins, le Groupe s'efforce de prendre en compte dans l'ensemble de ses processus la réduction de l'impact environnemental de ses activités, depuis la conception des produits avec son engagement naturel pour l'éco-conception, à la minimisation de l'impact de sa chaîne logistique, tout en mesurant ses consommations d'eau, d'énergie et ses productions de déchets non-valorisables.

Le Groupe a établi une charte environnementale attestant de sa responsabilité sociale et environnementale conformément aux principes du développement durable. Par cette charte, le Groupe, ainsi que ses fournisseurs et sous-traitants, s'engagent notamment à mesurer et mettre en œuvre les mesures possibles pour réduire les consommations d'eau et d'énergie ainsi que la production de déchets et à minimiser l'impact environnemental des transports. Des audits sociaux et environnementaux ont lieu régulièrement sur les sites de production du Groupe ainsi que chez ses sous-traitants et fournisseurs.

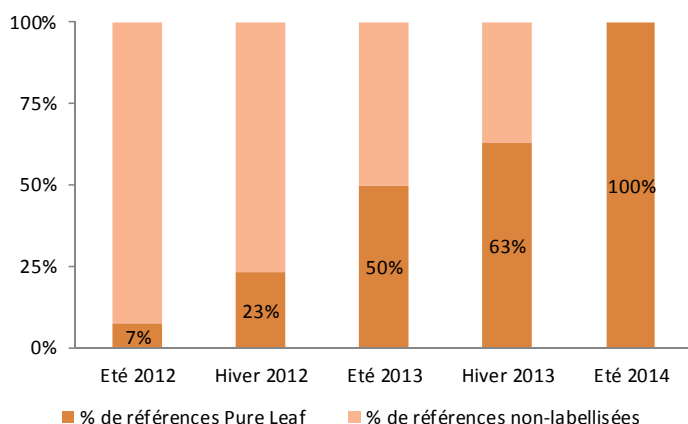
Eco-conception

Les produits du Groupe Lafuma sont conçus dès le bureau d'études dans un esprit d'éco-conception, prenant en compte pour tous les produits :

- une sélection avisée des matières premières : matières labellisées, sélection de matières naturelles, recyclées, recyclables, réduction de l'utilisation des matières (produits et chutes) ;
- des processus de fabrication maîtrisés sur le plan énergétique : production responsable, audits sociaux et environnementaux des usines et fournisseurs ;
- une stratégie d'acheminement réfléchie : transports maritimes et ferroutage privilégiés ;
- et la prise en compte du cycle de vie global dès la conception : produits durables, réparables, opérations de recyclage (cordes, polaires...).

Ces produits sont identifiables dans nos collections grâce à nos propres labels : Pure Leaf chez Lafuma, Naturally Committed chez Oxbow et Millet Mountain Environmental Contribution.

Cette démarche se traduit par une évolution significative de la part de produits éco-conçus. A titre d'exemple, la part de produits labellisés Pure Leaf dans la collection Lafuma est la suivante :

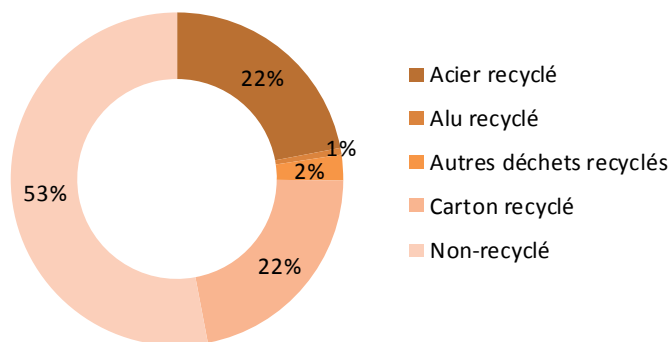


Il est à noter que les produits vendus au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 sont essentiellement les produits des saisons été 2013 et hiver 2013. Les produits conçus par les bureaux d'études du Groupe, en revanche, sont essentiellement les saisons hiver 2013 et été 2014.

b. Pollution et gestion des déchets

Pour des raisons aussi bien écologiques qu'économiques, le Groupe cherche à valoriser ou recycler les déchets issus notamment de ses sites de production, majoritairement constitués de déchets textiles, de cartons et emballages, d'aluminium et d'acier.

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2013, les déchets de production générés par les sites industriels du Groupe se sont élevés à 338 tonnes, dont 47% sont valorisés ou recyclés et dont la répartition par type de déchet est la suivante :



Par le biais de la Fondation Lafuma, des journées éco-citoyennes sont organisées sur le thème des déchets : le Groupe Lafuma et le Club Alpin Français sont à l'origine de l'opération de nettoyage de la Mer de Glace qui a eu lieu pour la sixième année consécutive en septembre 2013 et a une nouvelle fois rencontré un franc succès, mobilisant une centaine de volontaires qui ont ramassé 2,5 tonnes de déchets sur le glacier. Le Groupe s'engage dans cette action, notamment en encourageant le volontariat de ses salariés pour y participer, journée payée comme un jour de travail.

La Fondation Lafuma est également partenaire de l'association Mountain Riders qui mène depuis 2001 des actions du nettoyage et de la sensibilisation à l'impact des déchets en montagne. La dernière campagne de ramassage effectuée à date (2012) a ainsi permis la collecte de 50 tonnes de déchets, réalisée par 7 200 volontaires dans une centaine de stations.

c. Utilisation des ressources

L'énergie des sites représente seulement 2% des émissions de CO₂ du Groupe, selon le dernier Bilan Carbone® (cf. § d ci-dessous). Néanmoins, dans le cadre de sa démarche d'éco-conception, le Groupe s'efforce de mesurer les consommations d'eau et d'énergies dont les principales composantes sont l'électricité et le gaz. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013, les consommations relevées sur les sites industriels du Groupe sont les suivantes :

Energie	Consommation	Unité
Electricité	5 240	MWh
Gaz	4 527	MWh
Eau	12	Milliers de m ³
Fuel	18	Milliers de litres

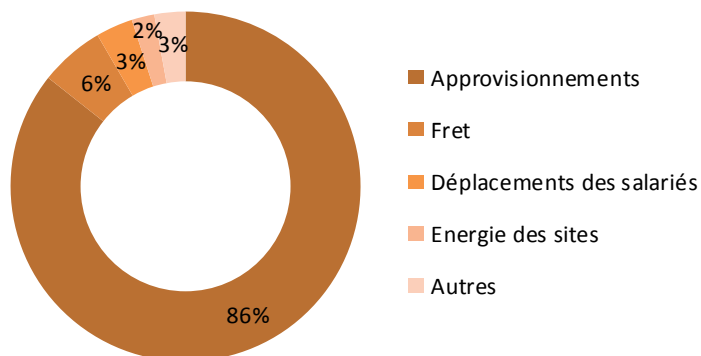
En 2007, le Groupe a installé sur son site d'Anneyron dans la Drôme 1 500 m² de panneaux solaires intégrés à la toiture et raccordés au réseau public de distribution d'électricité :

- la centrale photovoltaïque produit annuellement environ 118 000 Kwh, soit la consommation moyenne annuelle de 40 foyers. Elle permet de couvrir 75% des besoins en éclairage des bureaux et de l'usine mobilier d'Anneyron ;
- les 1 500 m² de toiture solaire ont permis dans le même temps une réfection du toit pour une meilleure isolation et une diminution de 50% des consommations de chauffage et de climatisation ;
- les économies réalisées sont aussi financières puisque la facture d'électricité a diminué de 40%.

d. Changement climatique

Bilan Carbone®

Selon le dernier Bilan Carbone® réalisé par le Groupe Lafuma sur l'ensemble de ses activités et dans tous les pays où il est présent, le total des émissions du Groupe étaient de 210 000 teqCO₂. Ce montant couvre l'ensemble des émissions liées aux produits et services dont dépend le Groupe et ne se limite pas aux émissions dont il est directement responsable. Ainsi, concernant les produits, le bilan intègre l'impact environnemental sur toute leur vie, de leur fabrication à leur destruction en fin de vie, que celui-ci soit le fait du Groupe Lafuma ou d'un autre acteur (sous-traitant, commerçant, usine de traitement de déchets...), et comptabilise donc l'ensemble des impacts directs et indirects des activités du Groupe. Les principaux postes d'émissions se répartissent comme suit :



Ce bilan confirme la prépondérance des approvisionnements sur l'ensemble des émissions du Groupe. Les approvisionnements font référence aux achats des matières premières et des produits des différentes marques à nos fournisseurs et sous-traitants : les émissions de CO₂ relatives à cette activité sont donc essentiellement indirectes pour le Groupe Lafuma.

En conséquence, les pistes d'améliorations du Groupe se portent essentiellement à :

- intensifier la présence de l'éco-conception sur tous les produits par une sélection de matières les plus respectueuses de l'environnement, un travail sur l'optimisation de la matière (produits et chutes) et le choix de matières résistantes et performantes pour assurer la durabilité des produits ;
- optimiser le fret et les déplacements du personnel.

Fret (transports)

Le Groupe Lafuma est résolument engagé dans une démarche de transports responsables en favorisant les modes de transport maritime et ferroviaire, notamment dans l'acheminement des produits depuis leurs sites de fabrication jusqu'aux centres logistiques du Groupe :

- le mode de transport principal utilisé pour l'acheminement des produits vers la plateforme logistique européenne de Saint-Rambert d'Albon se fait à 73% en maritime (notamment pour les produits acheminés depuis l'Asie), à 18% par voie aérienne (essentiellement pour les échantillons de collection, soumis à des contraintes de temps très élevées) et à 9% par la route (fabrication ou sourcing de proximité) ;
- par ailleurs, le Groupe dispose d'un centre logistique à Hong-Kong sur lequel sont centralisés tous les produits fabriqués en Asie et à destination des marchés asiatiques et américains, évitant ainsi une étape sur la plateforme logistique européenne.

Depuis le port d'arrivée en France jusqu'à la plateforme logistique de Saint-Rambert d'Albon, le Groupe privilégie le ferroutage, utilisé pour 78% des acheminements sur ces trajets terrestres, contre 22% par la route.

Depuis la plateforme logistique de Saint-Rambert d'Albon jusqu'aux plateformes ou boutiques de nos clients, l'acheminement se fait essentiellement par voie routière. Ce point reste une préoccupation aujourd'hui puisqu'il existe peu d'offres marché adaptées aux volumes du Groupe qui soient cohérentes en termes de coûts et de réactivité.

Déplacements du personnel

Bien que des déplacements restent nécessaires, le Groupe encourage les salariés, aussi bien pour des raisons économiques qu'écologiques, à privilégier les moyens de communication à distance et s'est ainsi doté d'équipements appropriés (visioconférence...) afin de limiter les déplacements au strict nécessaire.

e. Protection de la biodiversité

Depuis 1999, Lafuma est partenaire stratégique de WWF® France (World Wildlife Fund) et soutient ainsi les actions du WWF® dans des domaines d'intervention très divers, de la lutte contre le changement climatique à la sauvegarde des espèces menacées, en passant par la préservation des forêts.

La Fondation Lafuma s'associe spécifiquement au programme de conservation de l'Arc Alpin qui repose sur six missions :

- la protection de la biodiversité ;
- le maintien et le développement des corridors écologiques ;
- l'aide à la préservation des grands carnivores (loup, ours, lynx, loutre) ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique (biodiversité et modes de vie humains) ;
- le maintien et la restauration en bon état écologique des rivières alpines ;
- la contribution à la mise en œuvre d'activités pour un tourisme durable.

4. Informations sociétales

a. Impact territorial sur les populations riveraines

Dans le cadre de discussions au niveau départemental impliquant un certain nombre d'entreprises localisées dans la Drôme, les trois sociétés du Groupe Lafuma situées dans ce département (dont Lafuma SA) ont signé une charte entreprises et handicap. Celle-ci a pour objectif de participer à l'amélioration des conditions d'insertion et de maintien en emploi des travailleurs handicapés, notamment en apportant un appui à l'aménagement des postes de travail et l'accompagnement de l'entreprise dans ses projets d'insertion et d'adaptation.

Les sociétés françaises du Groupe versent leur taxe d'apprentissage intégralement à des organismes de formation (lycées, ESAT, IUT, ESC...) désignés et situés à proximité. Ces établissements bénéficient également de la part des sociétés du Groupe d'informations privilégiées et de propositions de placements au sein des sociétés du Groupe dans le cadre de stages ou contrats de professionnalisation.

b. Dialogue avec les personnes et les organisations

La politique de mécénat du Groupe, par le biais de la Fondation Lafuma, est de s'associer et soutenir les actions d'associations à but non lucratif, en privilégiant notamment les dons d'équipements, de manière à garantir l'adéquation entre le savoir-faire du Groupe et les actions entreprises :

- **Sport dans la Ville** : l'association Sport dans la Ville a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes par la mise en place de centres sportifs implantés au cœur de quartiers sensibles. En 2013 à nouveau, pour la troisième année consécutive, 13 jeunes de ce programme se sont ainsi rendus à la journée éco-citoyenne de nettoyage de la Mer de Glace organisée par Lafuma et le CAF ;
- **En passant par la Montagne** : créée en 1995 par l'alpiniste Marc Batard, cette association a pour objectif de permettre à des personnes, en particulier des jeunes, qui vivent une situation difficile, d'exclusion sociale, d'échec scolaire, de maladie ou de handicap de trouver, par la montagne, une motivation pour dépasser cette situation. Le Groupe participe à ces actions en montagne par la fourniture de matériel technique ;
- **Apprentis d'Auteuil** : fondation catholique, reconnue d'utilité publique depuis 1929, elle accompagne plus de 16 500 jeunes et familles en difficulté et leur permet de s'insérer dans la société en hommes et femmes libres et responsables, tout en accompagnant les familles dans leur responsabilité parentale. La Fondation Lafuma est partenaire des Apprentis d'Auteuil depuis 2010, dans le cadre du projet « Gravir en confiance » (ascension du Mont Blanc par un groupe de jeunes).

c. Sous-traitance et fournisseurs

L'audit et le contrôle des sous-traitants et fournisseurs est un enjeu majeur du Groupe Lafuma en matière éthique et social dans la mesure où le sourcing contribue à hauteur de 68% au chiffre d'affaires du Groupe. Les 32% restants correspondent à des produits industrialisés par le Groupe dans ses propres usines situées en France (17% en équivalent chiffre d'affaires), en Hongrie, en Tunisie et en Chine, soumises aux mêmes règles de contrôle.

Engagement

De façon à s'assurer que les produits sont fabriqués dans de bonnes conditions à la fois sur le plan social et environnemental, le Groupe Lafuma est engagé dans une démarche de contrôle et de suivi avec ses fournisseurs et sous-traitants.

100% des fournisseurs du Groupe s'engagent en signant deux chartes déontologiques : une charte éthique et une charte environnementale. Ces chartes figurent dans les conditions générales d'achat et sont un prérequis à toute collaboration avec le Groupe Lafuma. Le non-respect de ces engagements conduit à la rupture des relations commerciales entre le sous-traitant concerné et le Groupe.

Contrôle

Des audits sont menés par une équipe d'auditeurs internes dans le but de contrôler le respect par les sous-traitants de leurs engagements sociaux et environnementaux. Suite à ces audits, un rapport évalue la performance sociale et environnementale des sous-traitants qui sont classés en trois catégories :

Vert : deux niveaux

- **Vert 1 : niveau exemplaire** : usines conformes aux chartes du Groupe Lafuma avec en plus un véritable souci d'apporter aux employés un confort tant dans leur travail (faciliter la gestuelle dans leur fonction, bonne assise...) que dans l'éducation (nutrition, santé, enseignement...) et très soucieux de l'environnement (énergie solaire, tri sélectif, recyclage...);
- **Vert 2 : bon niveau** : usines conformes aux chartes du Groupe Lafuma.

Orange : trois niveaux

- **Orange 1 : avertissement** : fournisseur en inadéquation avec les chartes du Groupe Lafuma sur des points mineurs : plan d'actions à mener dans l'année pour passer au vert ;
- **Orange 2 : actions correctives urgentes** : fournisseur en inadéquation avec les chartes du Groupe Lafuma sur des points plus importants : plans d'actions à mener dans les six mois avec ré-audit planifié ;
- **Orange 3 : corrections immédiates avec dates butoirs** : fournisseur en inadéquation avec les chartes du Groupe Lafuma sur des points majeurs : plans d'actions à mener dans les trois mois avec ré-audit planifié.

Rouge : un niveau : suspension dans les meilleurs délais de toute collaboration et possible communication.

Suivi

Le suivi des plans de progrès est de la responsabilité de l'ensemble des salariés itinérants du Groupe en contact avec le sous-traitant concerné et susceptibles de s'y déplacer (acheteur, développeur, contrôleur qualité...).

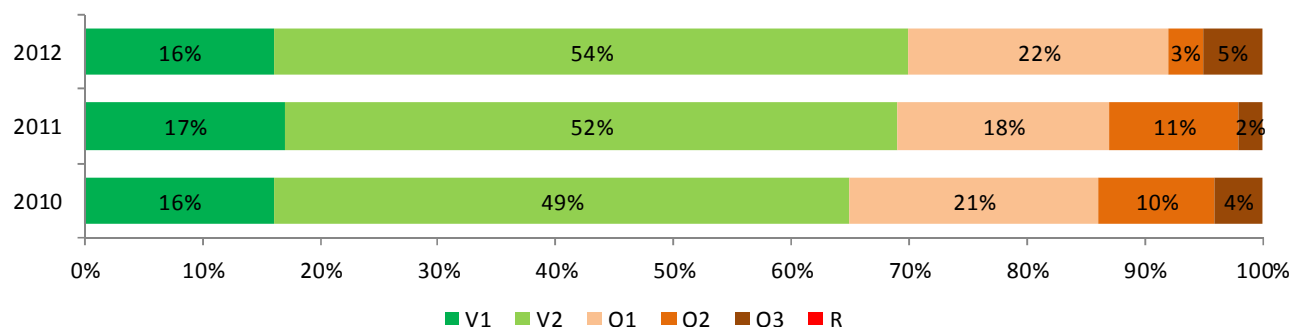
La règle du Groupe est d'assurer au minimum un contrôle dans les usines tous les deux ans. Tous les fournisseurs audités « non-verts » doivent être ré-audités pour vérifier l'application des améliorations requises.

Résultats

Les audits des fournisseurs étant basés sur l'année civile, les données les plus récentes présentées ici sont les données 2012.

Répartition de l'ensemble des fournisseurs actifs du Groupe selon la classification sociale et environnementale

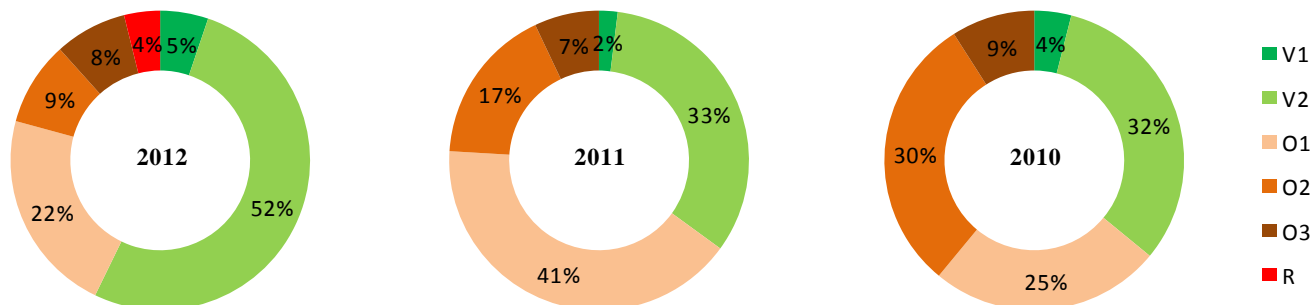
En 2012, 70% des fournisseurs étaient classés vert (contre 69% en 2011 et 65% en 2010), et 30% orange. Sur ces trois dernières années, aucun fournisseur actif du Groupe n'a été classé rouge. La répartition par catégorie est la suivante :



Résultats des audits fournisseurs réalisés

Les fournisseurs audités sont aussi bien des fournisseurs actifs que des prospects. Aucun prospect dont le résultat de l'audit est rouge ne peut être accepté dans le panel des fournisseurs du Groupe avant d'avoir mis en application les plans d'actions requis et fait valider ces améliorations lors d'un ré-audit.

En 2012, 77 fournisseurs actifs ou potentiels ont été audités. L'évolution des résultats des audits fournisseurs menés par les auditeurs groupe sont les suivants :



Il est à noter que les fournisseurs audités « rouge » étaient uniquement des fournisseurs potentiels : le Groupe Lafuma n'a pas donné de suite favorable à une collaboration avec eux.

d. Loyauté des pratiques

Le Groupe est signataire du Pacte Mondial de l'ONU : The Global Compact et s'engage ainsi à respecter les Droits de l'Homme et l'éthique du droit du travail, à promouvoir la défense durable de l'environnement et à lutter contre la corruption.

Santé et sécurité des consommateurs

Le premier plan d'actions du Groupe relatif à la santé et la sécurité des consommateurs consiste à ne sélectionner dans les matières et accessoires de ses produits que des composants respectant la norme REACH. Outre cette exigence de base, l'organisation de la politique santé et sécurité des consommateurs au sein du Groupe s'articule sur les trois axes suivants :

- **Constitution et résistance des produits** : la durabilité des produits constitue l'axe majeur de qualité pris en compte dans le choix des matières et accessoires utilisés. Le Groupe fait ainsi principalement appel à des fournisseurs dont la résistance des produits est particulièrement reconnue sur leurs marchés. Par ailleurs, la confection des produits est également pensée pour privilégier la durabilité (positionnement et épaisseur des coutures...) ;
- **Processus de tests avant commercialisation** : pour les produits textiles, des tests de durabilité sont systématiquement effectués par les équipes collection du Groupe sur les nouvelles matières utilisées (résistance UV, frottements, traction, lavage...). Par ailleurs, une sélection d'articles est confiée à des conseillers techniques ainsi qu'à des salariés du Groupe pratiquant des activités outdoor, afin de recueillir, notamment pour les sacs à dos et les chaussures, leurs commentaires sur l'utilisation du produit en situation réelle. Ces tests donnent lieu à des fiches de compte-rendu et, le cas échéant, à des modifications sur le produit destinées à en améliorer le confort d'utilisation ou la performance. Concernant le mobilier, le Groupe dispose dans son usine d'une machine de test de résistance : tous les nouveaux produits sont testés (pression maximum de résistance, simulation d'un nombre d'utilisations...) afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de risque sérieux pour les consommateurs ;
- **Gestion des plaintes de clients et consommateurs** : dans le cas de plaintes remontées par les clients ou les consommateurs, les causes d'insatisfaction sont recherchées et remontées aux équipes collection, industrielles et sourcing. Celles-ci peuvent donner lieu à une correction dans le processus de production, dans le positionnement des éléments ou dans le choix des matières et accessoires utilisés, jusqu'au retrait du produit si cela s'avérait nécessaire. En fonction de ces conclusions, le Groupe peut être amené à faire un geste commercial envers le client, mais également à engager la responsabilité de ses partenaires dans le cas où le produit s'avérerait ne pas être conforme au cahier des charges spécifié.

5. Thématiques non-abordées

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Compte-tenu des activités du Groupe telles que présentées dans ce rapport (cf. § 3.a), ces enjeux ne sont pas jugés pertinents et ne font donc pas l'objet d'une communication spécifique.
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	
L'utilisation des sols	
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	

Avis de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Deloitte & Associés
81, Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne

LAFUMA
Société Anonyme
Anneyron
26140 Saint-Rambert d'Albon

ATTESTATION DE PRESENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODEREE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 septembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et d'organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, de la société LAFUMA, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE") établi au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE consolidées prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, établies conformément aux référentiels utilisés (le "Référentiel") par la société et disponibles sur demande à la Direction Financière de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession, ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociale.

Nos travaux se sont déroulés durant le mois de novembre 2013.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- Nous avons pris connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.
- En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France², à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements).

² Normes professionnelles de l'Ordre des Experts Comptables

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations RSE ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons identifié les personnes qui, au sein de la société, sont en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables de la préparation des Informations RSE.
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester³ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
 - concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 45% des effectifs, 29% des heures de formation et entre 23% et 100% des informations quantitatives environnementales testées.
 - Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.

³ Informations sociales : effectif à fin d'exercice ; répartition des effectifs par sexe, par type de contrat, par zone géographique, par catégorie, par métier ; pyramide des âges ; mouvements d'effectif ; rémunérations ; pourcentage de salariés à temps partiel ; nombre d'heures supplémentaires ; absentéisme ; accidentologie du travail ; égalité hommes femmes ; nombre de salariés en position de handicap ; nombre d'heures de formation ; nombre de salariés formés.
Informations environnementales : consommations d'énergie ; consommation d'eau ; production de déchets par les sites industriels ; émissions de gaz à effet de serre ; proportion de références labellisées Pure Leaf ; résultats des audits fournisseurs.

⁴ Entités : Lafuma SA ; Lafprom Tunisie ; Lafuma Hungaria KFT ; Lallemand.

- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Villeurbanne, le 22 novembre 2013
L'un des Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier ROSIER
Associé

RAPPORT JURIDIQUE LAFUMA S.A.

Contexte d'arrêté

Les comptes annuels ont été arrêtés au 30 septembre 2013 dans un contexte économique particulier pour la société Lafuma. La société a affiché un niveau de perte nette très significatif de -60,2 M€. Le Groupe et la société n'ont pas été en mesure de respecter les ratios bancaires compte tenu du recul de l'EBITDA Groupe qui représente 0,2 M€ pour l'exercice et d'une dette financière nette Groupe de 23,1 M€. En conséquence, par mesure de prudence, le financement syndiqué, les crédits moyen terme et l'obligation MICADO pour un total de 16,4 M€ ont été classés en court terme au bilan afin de refléter la possibilité d'exigibilité de remboursement anticipée à la main des différents partenaires bancaires. Par ailleurs, les facilités court terme d'un montant maximum de 15,3 M€ au 30 septembre 2013 ont une échéance au 20 décembre 2013.

Dans ce contexte d'arrêté, le principe de continuité d'exploitation repose sur le projet de renforcement et de restructuration du capital annoncé par communiqué de presse le 4 octobre 2013. La structure et les termes financiers de l'offre de renforcement et restructuration du Capital proposée par le groupe Calida ont été approuvés par le Conseil d'Administration de Lafuma SA qui s'est réuni le 12 novembre 2013. Celui-ci a constaté que cette offre s'inscrivait dans un contexte de difficultés financières, et que le renforcement des fonds propres qu'elle assurait (45 M€ au total) était nécessaire au rétablissement de l'Entreprise, qui en dépend. La réalisation de ce projet reste soumise à un certain nombre de conditions liées à l'examen de sa conformité à la réglementation applicable par l'Autorité des Marchés Financiers, à l'autorisation de l'Autorité de la concurrence et à l'adoption des résolutions soumises aux assemblées générales des actionnaires du 20 décembre 2013.

Cette structure de financement, qui s'accompagne de la mise à disposition par le groupe Calida d'une ligne de crédit de 20 M€, a été jugée suffisante pour permettre au Groupe de faire face à ses besoins de liquidité au cours des douze prochains mois principalement liés aux variations saisonnières du besoin en fonds de roulement et aux flux de trésorerie négatifs anticipés dans le cadre de la mise en place de la réorganisation.

Parallèlement, le Groupe Lafuma est en contact avec l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de permettre la continuité d'exploitation en cas d'échec de l'offre de Calida.

1. Résultats

En milliers d'euros

Lafuma s.a.	30/09/2013	30/09/2012
Chiffre d'affaires	67 180	74 337
Résultat d'exploitation	(6 583)	(518)
Résultat financier	(47 539)	6 542
Résultat courant avant impôt	(54 122)	6 024
Résultat net	(60 238)	7 670

Les comptes sociaux de Lafuma SA mettent en évidence la double caractéristique de l'entreprise : celle-ci est à la fois une société d'exploitation et une société holding.

En ce qui concerne les performances de la société d'exploitation, l'analyse des comptes permet de faire les commentaires suivants :

- Le chiffre d'affaires est en baisse de 9,6%. L'évolution des deux activités opérationnelles de la société est similaire :
 - o L'activité mobilier de plein air voit son activité s'infléchir en particulier sur les ventes en France. En effet, le fort niveau de ventes enregistré lors de la saison 2012 conjugué à une météorologie défavorable au printemps 2013 ont amené nos distributeurs à débiter leur saison 2013 avec des stocks, limitant ainsi leurs commandes au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013,
 - o L'activité outdoor est en baisse sur l'ensemble de l'exercice toute saison confondus en France et à l'export.
- Les consommations externes évoluent dans la même tendance que l'activité avec une baisse de -6,0% au 30 septembre 2013 (-51 879 milliers d'euros contre -55 198 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent)
- Les charges d'exploitation évoluent défavorablement par rapport à l'exercice précédent, passant de 19 976 milliers d'euros à 25 104 milliers d'euros et ce malgré une stabilisation des frais de personnel. L'exercice a été marqué en particulier par un changement d'estimation des provisions sur actif circulant (stocks et clients) représentant une dépréciation additionnelle de 4 524 milliers d'euros.
- En conséquence, le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de -6 583 milliers d'euros contre un résultat négatif à hauteur de -518 milliers d'euros au 30 septembre 2012. Ce résultat est insuffisant et reflète l'impact de la baisse d'activité et des changements d'estimation comptables.

Le résultat financier reflète principalement le rôle de société holding du Groupe rempli par Lafuma SA. Ainsi, au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2013, la société enregistre à ce titre des impacts significatifs liés à la gestion de ses participations :

- 4 820 milliers d'euros de produits de participation (contre 12 200 milliers d'euros durant l'exercice clos au 30 septembre 2012) ;
- -54 142 milliers d'euros de dotations financières aux provisions dont une provision sur titre (-31 079 milliers d'euros) et compte courant (-20 106 milliers d'euros) concernant la société Oxbow SAS (contre -14 184 milliers d'euros durant l'exercice clos au 30 septembre 2012) ;
- 3 094 milliers d'euros de reprises de provisions financières aux provisions, contre 10 041 lors du précédent exercice.

Par ailleurs la société a comptabilisé sur l'exercice -830 milliers d'euros de charges nettes d'intérêts et couvertures de taux lié à la dette, nécessaire à la couverture des investissements en immobilisations corporelles et au besoin en fonds de roulement.

2. Situation Financière

La situation nette au 30 septembre 2013 s'établit à 37 813 milliers d'euros, en diminution de -60 326 milliers d'euros par rapport au 30 septembre 2012. Cette variation s'explique principalement par la perte nette de l'exercice de -60 238 milliers d'euros.

Au 30 septembre 2013, la trésorerie de la société s'élève à 1 314 milliers d'euros contre 2 056 milliers d'euros au 30 septembre 2012.

L'endettement de la société a peu évolué malgré une perte comptable très significative, ce compte tenu de charges significatives sans impact sur la trésorerie. Au 30 septembre 2013, la dette financière auprès des établissements de crédit, constituée de l'ensemble des facilités de crédit court terme vis-à-vis d'établissements de crédit s'élève à -34 719 milliers d'euros ce qui représente un désendettement de 3 162 milliers d'euros au cours de l'exercice.

3. Filiales et participations (principales évolutions)

Au cours de l'exercice la participation dans la société Eider SAS a été augmentée de 2 000 milliers d'euros par incorporation d'une partie du compte-courant au capital.

Lafuma a cédé sa participation de 7 134 milliers d'euros dans la coentreprise Lafuma Beijing pour un prix de cession de 7 334 milliers d'euros, soit une plus-value de 3 255 milliers d'euros (dont une reprise de la dépréciation des titres pour 3 055 milliers d'euros).

Le tableau des filiales et participations de Lafuma S.A. au 30 septembre 2013 est joint au présent rapport.

On notera plus particulièrement les points suivants :

- La perte très significative de la société Oxbow SAS pour -30 016 milliers d'euros, liée à un recul du chiffre d'affaires de 33% et aux frais de restructurations engagés ;
- Une stabilité de Millet SAS en chiffre d'affaires et en résultat ;
- La forte baisse du résultat net de Lafprom SAS qui s'établit à -3 021 milliers d'euros contre un bénéfice de 50 milliers d'euros lors du précédent exercice. Cette baisse de résultat est liée à une baisse du volume d'activité de 19% d'une part, une provision sur les titres de participation de la société Ober SAS et les frais de restructurations engagés d'autre part ;
- La contre-performance des deux principales filiales asiatiques Lafuma HK à Hong Kong et LMKK au Japon, avec respectivement une perte de -1 006 milliers d'euros et - 1 180 milliers d'euros, liée au lancement de boutiques à Hong Kong et à un marché plus difficile au Japon ;
- La contre-performance de la filiale américaine, avec une perte de -1 421 milliers d'euros, liée à une forte baisse d'activité (-30%) ;
- Une activité d'agent en croissance, mais encore insuffisante dans les sociétés commerciales européennes, ne permettant pas de couvrir l'ensemble des investissements commerciaux.

4. Affectation du résultat

Le Conseil vous propose d'approuver les comptes qui présentent un résultat déficitaire de -60 238 685 euros et d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	-60 238 685,21
<u>Report à nouveau</u>	<u>0,00</u>
Solde à affecter	-60 238 685,21
Distribution de dividende	0,00
Affectation à la réserve légale	0,00
<u>Affectation en autres réserves</u>	<u>-24 300 336,36</u>
Report à nouveau	-35 938 348,85

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas proposer de dividendes au titre de l'exercice 2013.

Il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Exercice au 30 septembre	Dividendes nets	Dividendes nets par action
2008	-	-
2009	-	-
2010	-	-
2011	-	-
2012	-	-

5. Disposition de l'article 223 quater du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 40 248 euros correspondant aux dépenses non déductibles fiscalement.

6. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret.

Le [décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008](#) prévoit la publication dans le rapport de gestion des sociétés, de la "décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance" conformément aux dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce.

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 30 septembre 2013 de la société Lafuma SA par dates d'échéance (en milliers d'euros)

	- de 30 j		Entre 30 et 60 j		Plus de 60 j		Total TTC	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Dettes à échoir	4 954	6 305	7 371	5 087	183	64	12 508	11 456
Dettes échues	1 042	3 628					1 042	3 628
Montant total TTC	5 996	9 933	7 371	5 087	183	64	13 550	15 084

7. Autres dispositions

La composition du capital et son évolution sur l'exercice avec l'identification des principaux actionnaires est traitée dans la partie « Actionnariat » du présent document.

La composition du Conseil d'Administration et la liste des mandats des administrateurs est précisée dans la partie « Gouvernement d'entreprise ».

La détermination et la gestion des risques sont abordées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques dans la partie « gestion des risques ».

Les informations sur les activités en matière de recherche et développement sont communiquées dans le chapitre « Des métiers transversaux » de la partie Présentation du Groupe.

8. Evénements significatifs post-clôture

Le 4 octobre 2013, la Société a annoncé avoir reçu une offre de Calida France (« Calida »), aux termes de laquelle celle-ci proposait la réalisation des opérations suivantes, sous réserve de l'examen de leur conformité à la réglementation par l'Autorité des marchés financiers :

- un investissement d'un montant de 35 millions d'euros sous la forme de la souscription à une augmentation de capital réservée d'un montant nominal de 20 millions d'euros (représentant 2 500 000 actions nouvelles pour un nombre d'actions existantes égal à 3 487 934), soit un prix de souscription par action de 14 euros ;
- en conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital réservée, le dépôt par Calida d'une offre publique d'achat sur les actions Lafuma, au prix de 14 euros par action ;
- à l'issue de l'offre publique d'achat, la réalisation par Lafuma d'une deuxième augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 10 millions d'euros, au prix de souscription de 9 euros par action.

Le conseil d'administration s'est réuni le 12 novembre 2013 pour statuer sur les conditions financières de l'Offre, après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant désigné par le conseil d'administration du 11 octobre 2013.

Aux termes de son rapport mené à travers une analyse multicritères, l'expert indépendant, le cabinet Accuracy, conclut au caractère équitable (i) du prix de souscription de 14 euros envisagé pour l'augmentation de capital réservée à Calida et (ii) du prix de 14 euros de l'offre publique d'achat qui serait déposée par Calida à la suite de la souscription à l'augmentation de capital réservée.

Le conseil d'administration, délibérant sans les deux administrateurs liés à Calida, a, sur recommandation du comité stratégique, constaté que l'Offre s'inscrivait dans un contexte de difficultés financières, et que le renforcement des fonds propres qu'elle assurait était nécessaire au rétablissement de l'entreprise, qui en dépend.

Dans ce contexte le conseil d'administration a constaté que l'offre de Calida représentait une légère prime par rapport au dernier cours annoncé de 13,92 euros, et que la moyenne des prix cible s'établissait à un niveau nettement en dessous du prix de l'Offre. Il a également relevé que l'Offre assurait une liquidité à des conditions jugées équitables par un expert indépendant aux actionnaires qui souhaiteraient en profiter, ainsi qu'une opportunité d'accompagner le retournement de l'entreprise pour les actionnaires souhaitant y participer.

Par conséquent le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, excluant les administrateurs liés à Calida, a accepté de manière globale les termes financiers de l'Offre présentée par Calida et décidé que l'Offre était conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés.

Le conseil d'administration a en conséquence décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, notamment avec l'ordre du jour suivant :

- augmentation de capital pour un prix total de souscription de 35 millions d'euros, par émission de 2 500 000 actions nouvelles, au prix de 14 euros par action, représentant une prime d'émission de 6 euros par action, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Calida Holding AG ;
- modification de l'article 20 des statuts de la Société afin de supprimer le droit de vote double et de prévoir qu'aucune action ne pourra conférer de droit de vote double (sous condition suspensive de la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Calida Holding AG) ;
- nomination de trois nouveaux administrateurs, proposés par Calida (sous condition suspensive de la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée à Calida Holding AG).

La réalisation de l'augmentation de capital réservée et l'ouverture consécutive de l'offre publique d'achat (puis l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription) restent soumis à (i) l'approbation de l'augmentation de capital réservée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société, (ii) l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire et par l'assemblée spéciale de la Société de la suppression des droits de vote double, (iii) l'autorisation de l'opération par l'Autorité de la concurrence, (iv) l'octroi par l'Autorité des Marchés Financiers du visa sur le prospectus qui sera préparé dans le cadre de l'augmentation de capital réservée, (v) la délivrance par l'Autorité des Marchés Financiers d'un avis de conformité devenu définitif incluant une dérogation au titre du prix de l'offre publique d'achat, dans les conditions visées l'article 234-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Refinancement bancaire

En complément du renforcement significatif des fonds propres de Lafuma grâce aux deux augmentations de capital proposées, d'un montant total de 45 millions d'euros, le Groupe Calida a proposé la mise en place, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital réservée, d'un prêt intragroupe au profit de Lafuma et de ses filiales, sous la forme d'une ligne de crédit, d'un montant maximal de 20 millions d'euros.

Parallèlement, le Groupe Lafuma est en contact avec l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de permettre la continuité d'exploitation en cas d'échec de l'offre de Calida.

9. Fixation des jetons de présence

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2013 de ne pas verser de jetons de présence pour l'exercice de 3 mois du 1er octobre au 31 décembre 2013. Le montant des jetons de présence fixé par l'assemblée générale pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 s'est élevé à 70 000 euros.

10. Administration et contrôle de la Société

Deux mandats arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 : ceux de Madame Caroline Barbery Mebrouk et de Monsieur Felix Sulzberger. Il est proposé à l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2013 de renouveler ces mandats pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se réunira au cours de l'année 2019, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2013 de nommer 3 administrateurs supplémentaires sous la condition suspensive de la souscription par Calida Holding AG à l'augmentation de capital réservée représentant un prix total de souscription de 35 millions d'euros, et avec effet à cette date, pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se réunira au cours de l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

ACTIONNARIAT

Capital Social (au 30/09/2013)

Le capital social de LAFUMA s'élève à 27 903 472 euros. Il est composé de 3 487 934 actions d'une valeur nominale de 8 euros.

Evolution du capital social

Date	Evolution du capital	Nominal	Prime d'émission et de fusion	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions
déc-90	Constitution de la société	100 FRF	0 FRF	32 082 100 FRF	320 821
juil-94	Fusion absorption de LAFUMA SA par TENSING DEVELOPPEMENT	100 FRF	13 586 251 FRF	57 338 900 FRF	573 389
août-94	Conversion d'obligations	100 FRF	520 800 FRF	58 818 100 FRF	588 181
janv-95	Augmentation de capital en numéraire	100 FRF	201 204 FRF	59 381 200 FRF	593 812
déc-96	Division du nominal	50 FRF	0 FRF	59 381 200 FRF	1 187 624
mai-97 à févr-99	Levée d'options de souscription	50 FRF	2 011 100 FRF	61 071 200 FRF	1 221 424
avr-00	Exercice de bons de souscription	50 FRF	2 952 000 FRF	64 671 200 FRF	1 293 424
sept-01	Conversion de capital en Euros	8 EUR	488 331 EUR	10 347 392 EUR	1 293 424
oct-01	Levée d'options de souscription	8 EUR	87 959 EUR	10 371 392 EUR	1 296 424
févr-02	Augmentation de capital en numéraire	8 EUR	4 000 000 EUR	11 171 392 EUR	1 396 424
févr-02	Paiement du dividende en actions	8 EUR	437 790 EUR	11 288 136 EUR	1 411 017
sept-02	Levée d'options de souscription	8 EUR	30 000 EUR	11 296 136 EUR	1 412 017
févr-03	Paiement du dividende en actions	8 EUR	701 404 EUR	11 458 152 EUR	1 432 269
sept-03	Levée d'options de souscriptions	8 EUR	150 000 EUR	11 498 152 EUR	1 437 269
févr-04	Paiement du dividende en actions	8 EUR	1 019 732 EUR	11 673 552 EUR	1 459 194
avr-04	Augmentation de capital en rémunération de l'apport des titres OBER	8 EUR	2 194 560 EUR	11 978 992 EUR	1 497 374
sept-04 à dec-04	Exercice de bons de souscription et levées d'options de souscription	8 EUR	1 392 160 EUR	12 426 352 EUR	1 553 294
févr-05	Paiement du dividende en actions	8 EUR	1 321 178 EUR	12 667 608 EUR	1 583 451
juin-05	Levées d'options de souscription	8 EUR	326 500 EUR	12 747 608 EUR	1 593 451
févr-06	Augmentation de capital en numéraire	8 EUR	21 052 944 EUR	16 571 888 EUR	2 071 486
août-06	Levée d'options de souscription	8 EUR	44 458 EUR	8 696 EUR	2 072 573
févr-07	Paiement du dividende en actions	8 EUR	1 714 877 EUR	16 883 432 EUR	2 110 429
sept-07	Levées d'options de souscription	8 EUR	141 473 EUR	16 911 104 EUR	2 113 888
févr-08	Paiement du dividende en action	8 EUR	495 794 EUR	17 040 808 EUR	2 130 101
juin-08	Augmentation de capital en rémunération de l'apport des OBSA Eider	8 EUR	1 156 000 EUR	17 384 808 EUR	2 173 101
avr-09	Augmentation de capital	8 EUR	0 EUR	27 815 688 EUR	3 476 961
juil-11	Augmentation de capital	8 EUR	121 910 EUR	27 903 472 EUR	3 487 934

1. Emission de BSAAR (Rapport en application de l'article L.225-129-5)

L'Assemblée Générale du 2 février 2011, dans sa 17^{ème} résolution, a délégué pour une durée de dix-huit (18) mois, au Conseil d'Administration, sa compétence pour décider l'émission dans la limite de 5 % du capital social, en une ou plusieurs fois, de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAAR ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdits BSAAR au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises étrangères.

Usant de cette délégation le conseil d'administration réuni le 25 mai 2011 a décidé le principe d'une émission de BSAAR donnant droit à la souscription ou l'acquisition d'un nombre représentant au maximum 2,08% du capital social et des droits de vote de la Société et réservée à des salariés et mandataires sociaux de la Société et des filiales françaises et étrangères.

A la clôture de la période de souscription, soit le 30 juin 2011, 62 200 BSAAR ont été souscrits par 44 bénéficiaires et libérés de leur prix d'émission de 1,50 euros par bon, soit un total de 93 300 euros. Les BSAAR ainsi souscrits donnent droit à leurs titulaires de souscrire une action par bon moyennant un prix unitaire de 22,93 €.

Il est précisé que les conditions financières de l'émission des BSAAR ont été établies sur la base d'une étude réalisée le 8 juin 2011 par le cabinet indépendant Accuracy.

Au 30 septembre 2013, le nombre de BSAAR actifs s'élève à 53 190 pour un total de 38 bénéficiaires.

2. Droits de votes

En application des articles 10 et 25 des statuts de la Société, les actions entièrement libérées inscrites en compte nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

Toutefois, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires ainsi qu'à l'Assemblée Spéciale des porteurs d'actions à droit de vote double, devant se réunir le 20 décembre 2013, d'annuler les droits de vote double. Les actionnaires de la société seront donc appelés à modifier les statuts de la Société afin de prévoir qu'aucun droit de vote double ne sera conféré aux actions.

Il n'existe pas d'autre avantage en matière de droits de vote attribué à une catégorie d'actionnaires particulière.

Répartition du capital et des droits de vote au 30/09/2013 :

	actions	%	droits de vote	%
Comir et Soparcif agissant de concert	695 883	19,95%	1 228 366	29,97%
CALIDA + FS	554 645	15,90%	554 645	13,53%
CDC Elan PME	509 100	14,60%	509 100	12,42%
J.P. Millet	411 685	11,80%	411 685	10,05%
Fortis BNP Paribas	243 163	6,97%	294 097	7,18%
Financière de l'Echiquier	142 782	4,09%	142 782	3,48%
Public	930 676	26,68%	957 695	23,37%
Total	3 487 934	100,00%	4 098 370	100,00%

Sources : Déclarations de franchissements de seuils reçues par la société

À la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

En revanche, il existe une obligation statutaire de déclaration d'un franchissement de seuil, à la hausse comme à la baisse, pour tout actionnaire détenant plus de 3,0% du capital, soit plus de 104 308 actions.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 3% du capital ou des droits de vote au 30 septembre 2013.

3. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Actionnariat au 30 septembre (%)	2013		2012		2011	
	% Capital	% DDV	% Capital	% DDV	% Capital	% DDV
Famille Joffard	-	-	15,3	22,1	15,3	22,3
Calida + F.Sulzberger	15,9	13,5	0,6	0,9	0,6	0,9
COMIR/Soparcif	20,0	30,0	20,0	29,0	20,0	29,0
BNPParibas Fortis	7,0	7,2	7,5	6,5	7,7	6,7
CDC Elan PME	14,6	12,4	14,6	10,6	14,6	10,6
JP Millet	11,8	10,0	11,2	8,2	7,7	5,6
Financière de l'Echiquier	4,1	3,5	3,1	2,2	-	-
Public	26,6	23,4	27,7	20,5	34,1	24,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La Société détient 8 418 actions Lafuma au 30 septembre 2013 dans le cadre d'un contrat d'animation de marché. Ces actions représentent une valeur comptable de 111 K€. En conséquence de l'ouverture de la période de préoffre par avis publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 octobre 2013 à la suite de la publication par la société du communiqué de presse du 4 octobre informant le marché de l'offre d'investissement de Calida, le Conseil d'Administration de Lafuma SA réuni le 11 octobre 2013 a décidé de suspendre le contrat de liquidité.

4. Identité des personnes physiques ou morales détenant une participation significative

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié des neuf dixièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont identifiées dans les tableaux ci-dessus.

Au cours de l'exercice :

- Calida France a déclaré avoir franchi à la hausse, le 15 janvier 2013 les seuils de 3%, 5%, 6%, 9%, 10%, 12% et 15% du capital et 3%, 5%, 6%, 9% et 10% de droits de vote de la Société ;
- Sherpa Finance, contrôlée par Monsieur Philippe Joffard, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 15 janvier 2013, les seuils de 3%, 5%, 6% et 10% du capital et 3%, 5% 6% et 9% des droits de vote de la Société ;
- Audit Management, contrôlée par Monsieur Frédéric Bossard, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 15 janvier 2013, les seuils de 3% des droits de vote de la Société ;
- Financière de l'Echiquier a déclaré avoir franchi à la hausse, le 31 janvier 2013, le seuil de 3% des droits de vote de la Société, du fait de la diminution du nombre total de droits de vote ;
- la Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré avoir franchi à la hausse, par l'intermédiaire de CDC Entreprises Elan PME, le seuil statutaire de 12% des droits de vote de la Société, du fait de la diminution du nombre total de droits de vote ;
- BNP Paribas Fortis a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 3% des droits de vote de la Société, du fait de la diminution du nombre total de droits de vote et a déclaré ainsi détenir, au 12 mars 2013, agissant de concert avec sa sous-filiale Fortis Private Equity Venture Belgium, 6,977% du capital et 7,178% des droits de vote de la Société.

5. Contrôle et accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la société, à la date du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient, directement ou indirectement, le contrôle de la société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

A l'exception des droits de vote doubles mentionnés ci-dessus, il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

Comme indiqué ci-dessus, le 4 octobre 2013, la société a annoncé avoir reçu une offre de Calida, aux termes de laquelle Calida propose la réalisation de trois opérations ayant pour objet de renforcer et de restructurer le capital de la société. Le Conseil d'Administration réuni le 12 novembre 2012 a accepté l'offre de Calida et convoqué l'Assemblée Générale aux fins de décider une augmentation de capital réservée à Calida et la suppression des droits de vote double. Ainsi, en cas de réalisation de l'augmentation de capital réservée et de vote de la suppression des droits de vote double par l'Assemblée Générale des actionnaires et par l'Assemblée Spéciale, Calida détiendra plus de 50% du capital et des droits de vote de la Société.

6. Options de souscriptions d'actions (Rapport Spécial en application de l'article L225-184 du code de commerce)

Néant.

7. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement de l'AMF, les opérations mentionnées à l'article 6-681-18-2 du Code monétaire et financier du 01/10/2012 jusqu'au 30/09/2013 portant sur des actions Lafuma ont été les suivantes :

Opérations sur titres

Nom	Fonction	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (Euros)	Montant de l'opération (Euros)
Sherpa Finance (Ph. Joffard)	Administrateur	Vente	15/01/2013	268 552	26	6 982 352 €
Audit Management (Fr. Bossard)	Administrateur	Vente	15/01/2013	2 419	26	628 940 €
Bossard Frédéric	Administrateur	Vente	15/01/2013	55 000	26	1 430 000 €
Joffard Marie-Hélène (Ph. Joffard)	Administrateur	Vente	15/01/2013	432	26	11 232 €
Joffard Philippe	Administrateur	Vente	15/01/2013	6 718	26	174 668 €
Personnes liées à François Chapuis	Administrateur	Vente	15/01/2013	25 644	26	666 744 €
Chapuis François	Administrateur	Vente	15/01/2013	66 036	26	1 716 936 €
Millet Jean-Pierre	Administrateur	Achat	27/06/2013	20 000	11	220 000 €

8. Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mars 2013 a conféré au Conseil d'Administration certaines délégations financières, dont le résumé figure ci-dessous, l'autorisant notamment à augmenter le capital social, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général. A la date du présent document de référence, le Conseil d'Administration n'a fait usage d'aucune de ces délégations.

Date Assemblée Générale	N° résolution	Objet	Durée/date d'expiration	Décision d'utilisation du CA
20 mars 2013	13	Autorisation à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital social calculé sur la base du capital existant au moment du rachat dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 et suivants du code de commerce, du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 et des pratiques de marché admises par l'AMF. Prix maximum d'achat par action : 30 euros Montant maximum des achats de titres : 10 463 800 euros.	18 mois 20 septembre 2014	Contrat de liquidité
20 mars 2013	16	Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Montant nominal maximum de l'augmentation de capital immédiate et/ou à terme : 60 millions d'euros. Ce montant s'imputant sur le plafond global de 75 millions d'euros fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 1 Montant maximum des titres de créances émis : 60 millions d'euros.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	17	Autorisation d'émettre, par une offre au public, des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription.* Montant nominal maximum des titres de créances émis : 15 millions d'euros. Ce montant s'imputant sur le plafond global de 75 millions d'euros fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 1. Montant maximum des titres de créances émis : 60 millions d'euros.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	18	Autorisation d'émettre, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (=placement privé), des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme à des actions existantes ou à émettre de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription.* Montant nominal maximum de l'augmentation de capital immédiate et/ou à terme : 15 millions d'euros. Ce montant s'imputant sur le plafond global de 75 millions d'euros fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 1. Montant maximum des titres de créances émis : 30 millions d'euros.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	19	Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription telle que visées aux résolutions 16, 17 et 18, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, en cas de demandes excédentaires.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	21	Autorisation de consentir au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions de la société provenant de rachats. Nombre maximum d'actions : 5 % du capital au jour de la décision du conseil ; ce montant s'imputant sur le plafond de 5 % fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 2.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	22	Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées et les mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées. Nombre maximum d'actions : 5 % du capital au jour de la décision du conseil ; ce montant s'imputant sur le plafond de 5 % fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 2.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	23	Autorisation de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société, réservées aux salariés de la société et des sociétés du Groupe adhérant au plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Montant nominal maximum de l'augmentation : 2 000 000 euros. Ce montant s'imputant sur le plafond de 5 % fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 2	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	26	Autorisation de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de la société, en cours d'une offre publique. Montant nominal maximum : 15 000 000 euros. Ce montant étant indépendant du plafond global de 75 millions d'euros fixé par la 25 ^{ème} résolution alinéa 1.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	27	Autorisation d'émettre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres. Montant maximum : 10 % du capital au moment de l'émission.	26 mois 20 mai 2015	N
20 mars 2013	28	Autorisation de procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou autres dont la capitalisation serait admise. Montant nominal maximum : 15 millions d'euros.	26 mois 20 mai 2015	N

* Par le vote de la 20^{ème} résolution, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission avec une décote supplémentaire maximale de 10% par rapport au prix minimal légal.

9. Nantissements sur titres et fonds de commerce

A titre de garantie du financement moyen terme syndiqué existant, les banques bénéficient des nantissements prévus au contrat : nantissement de la marque Lafuma, des titres Oxbow et Millet.

Les financements à moyen terme hors crédit syndiqué bénéficient par ailleurs des mêmes garanties inscrites en second rang ainsi que d'une hypothèque sur le site d'Anneyron où se trouve le siège social du Groupe.

10. Informations prescrites par l'article L 225-100-3 relatif aux offres publiques d'acquisition

- 1) La structure du capital de la Société est présentée ci-dessus.
- 2) Il n'existe pas de restrictions statutaires :
 - à l'exercice des droits de vote, mais un droit de vote double est accordé aux actions détenues en nominatif depuis 2 ans au moins (article 20 des statuts) ;
 - aux transferts d'actions, celles-ci étant librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (article 9 des statuts) ;Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clause dans des conventions en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.
- 3) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont présentées ci-dessus.
- 4) Il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux autres que le droit de vote double accordé sous conditions à certaines actions nominatives tel que décrit au second alinéa.
- 5) Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans le cadre d'un système d'actionnariat du personnel.
- 6) A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires qui peut entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.
- 7) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont fixées par l'article 12 des statuts.
- 8) Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont ceux décrits à l'article 14 des statuts.
En outre, le Conseil d'administration dispose de délégations données par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mars 2013, rappelés ci-dessus.
- 9) Certains contrats de financement ainsi que certains contrats de licence conclus par la Société ou des sociétés du Groupe contiennent des clauses de changement de contrôle.
- 10) Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés (démission ou licenciement) si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

LAFUMA EN BOURSE

L'action LAFUMA a été introduite sur le second marché de la bourse de Paris, le 15 mai 1997, par offre publique de vente de 20,13 % des titres au prix de 197 Frs par action (30 Euros).

Le code Isin est : **FR 00000 35263** (memo: LAF).

1. Evolution du titre sur 2013 et 2012 (source Facset) :

Année	Mois	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés (K€)	Cours le plus haut (€)	Cours le plus bas (€)
2012	Janvier	137 557	2 096	15,90	14,45
2012	Février	107 277	1 815	19,52	15,70
2012	Mars	81 752	1 640	20,50	19,55
2012	Avril	24 143	483	20,48	19,00
2012	Mai	12 568	232	19,00	18,20
2012	Juin	14 352	251	18,28	17,10
2012	Juillet	24 059	418	18,00	16,34
2012	Août	31 744	503	16,10	15,51
2012	Septembre	229 473	5 576	27,77	16,20
2012	Octobre	59 084	1 471	26,00	21,41
2012	Novembre	81 592	1 664	22,28	18,45
2012	Décembre	75 195	1 537	21,00	19,90
2013	Janvier	118 007	2 402	20,87	19,80
2013	Février	35 114	668	19,19	18,74
2013	Mars	61 488	1 032	19,00	15,00
2013	Avril	32 911	490	15,77	14,63
2013	Mai	10 713	153	15,50	13,80
2013	Juin	55 385	665	13,90	11,00
2013	Juillet	8 315	102	12,44	11,90
2013	Août	10 322	139	14,29	12,40
2013	Septembre	8 747	123	14,30	13,90

Exercice clos le 30 septembre 2013 :

Cours moyen :	16,98 €
Nombre de titres échangés :	556 873 titres
Moyenne mensuelle d'échanges :	46 406 titres

Au 30 septembre 2013, le cours de clôture était de 14 euros, soit une capitalisation boursière de 48 831 076 euros.

2. Informations des actionnaires

1. Internet

Le Groupe Lafuma est présent sur internet avec une visibilité spécifique à chaque marque. Chaque année, l'ensemble des sites du Groupe totalise plus de 5 millions de visiteurs.

Les marques possèdent leur propre site : www.lafuma.com, www.millet.fr, www.eider-world.com, www.oxboworld.com, et www.ober.fr.

Certaines marques possèdent leur boutique en ligne : www.lafuma-boutique.com, www.oxbowshop.com, www.eidershop.com.

A l'image des actions de développement à l'international du Groupe, de nombreuses versions étrangères répondent aux différentes problématiques (Japon, USA, Allemagne...).

Enfin, l'actualité du Groupe Lafuma et les informations financières le concernant peuvent être consultées directement à l'adresse www.groupe-lafuma.com.

2. Analyses financières

Des notes d'information ont été publiées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 par les bureaux d'analyse qui suivent régulièrement la valeur dont notamment, Kepler (Laetitia Delaye), Gilbert Dupont (Ning Godement) et VD.Equity (Valerie Dieppe).

RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES (montants en milliers d'euros)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	30/09/2013 12 mois	30/09/2012 12 mois	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
Capital social	27 903	27 903	27 903	27 815	27 815
Nombre d'actions ordinaires	3 487 934	3 487 934	3 487 934	3 476 961	3 476 961
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaire H.T.	67 181	74 337	80 206	81 493	87 186
Résultat avant impôts, participation, dot. amortissements & provisions	1 655	12 251	688	8 758	3 520
Impôts sur les bénéfices	(2 745)	(1 757)	(1 571)	(1 701)	(4 652)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotation aux amortissements et provisions	64 631	6 337	(6 165)	8 504	2 320
Résultat net	(60 231)	7 670	8 424	1 955	5 852
Montant bénéfices distribués	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements & provisions	1,26	4,02	0,65	3,01	2,35
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements & provisions	-17,27	2,20	2,42	0,56	1,68
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	285	299	300	301	306
Masse salariale	10 975	10 673	10 917	10 790	11 374
Sommes versées en avant. Sociaux : (Sécurité Soc., œuvres sociales...)	4 731	4 775	4 845	4 627	4 765